

POLICE MAGAZINE

Lire
page 2
roman de
**GEORGES
SIMENON**

Bastions de "Tricards"

Lire la curieuse enquête
de **JEAN BAZAL** sur la vie
des interdits de séjour
dans la grande banlieue
parisienne (pages 8 et 9).

Écoutez tous les vendredis
VINDEX
au Poste Parisien
à 20 h 35
(voir page 5)

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS:

A la veille de son exécution, le condamné à mort Lenoir a révéle au commissaire Maigret qu'un redoutable assassin fréquentait la guinguette à deux sous. Le policier, en dépit d'une enquête serrée, ne parvient pas à élucider le sens de cette énigme. Un ancien complice de Lenoir, le vagabond Victor, qui connaît la vérité, refuse de parler et Maigret qui l'a arrêté est contraint de le faire remettre en liberté. A la guinguette à deux sous, il se passe de curieux événements. Une bande de joyeux Parisiens s'y livre à des excursions. Le chemisier Feinstein y trouve la mort. Assassinat ou suicide ? Marcel Basso, amant de M^{me} Feinstein, formellement accusé, est arrêté, puis s'évade. Peu après, M^{me} Basso échappe à la surveillance de la police et rejoint sans doute son mari. C'est un singulier personnage, l'Anglais James qui a enlevé M^{me} Basso. Maigret s'efforce, sans y parvenir, de faire bavarder James, grand amateur d'apéritifs et d'alcool.

VII (1).

Le brocanteur.

Il se passait chez James un phénomène curieux, qui intéressa Maigret. A mesure qu'il buvait, son regard, au lieu de devenir plus trouble, comme c'est le cas de la plupart des gens, s'aiguillonnait au contraire, arrivait à être tout pointu, d'une pénétration, d'une finesse inattendues.

Sa main ne lâchait le verre que pour le remplir. La voix était molle, hésitante, sans conviction. Il ne regardait personne en particulier. Il semblait s'enfoncer dans l'atmosphère, s'y blottir. Les joueurs de cartes n'échangeaient que quelques mots, au fond de la pièce. Le comptoir d'étain jetait des reflets troubles.

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 333 à 338.

LA GUINGUETTE

À

DEUX SOUS

PAR
GEORGES SIMENON

Et trouble était James, qui soupirait : — C'est drôle... Un homme comme vous, fort, intelligent... Et d'autres, ailleurs... Des gendarmes avec des uniformes... Des juges... Des tas de gens... Combien y en a-t-il sur pied?... Peut-être cent, avec les greffiers qui copient les procès-verbaux, les téléphonistes qui transmettent les ordres... Peut-être cent à travailler des jours et des nuits parce que Feinstein a reçu une toute petite balle dans la peau...

Il fixa Maigret un instant et le commissaire fut incapable de deviner si James faisait de l'ironie transcendante ou s'il était sincère.

— A ta santé !... Ça vaut bien la peine, n'est-ce pas ?... Eh, pendant ce temps-là, ce pauvre bougre de Basso est traqué... La semaine dernière, il était riche... Il avait une grosse affaire ; une auto, une femme, un fils... Maintenant, il ne peut pas seulement sortir de son trou...

Et James haussait les épaules. Sa voix devenait plus traînante. Il regardait autour de lui avec lassitude ou dégoût.

— Qu'est-ce qu'il y a dans le fond de tout ça ?... Une femme comme Mado, qui a besoin d'hommes... Basso s'y laisse prendre. On repousse rarement des occasions pareilles, pas vrai ?... Elle est belle fille... Elle a du tempérament... On se dit que ce n'est pas bien grave... On donne un rendez-vous et on va passer de temps en temps une heure ou deux dans une garçonnière... James avala une grande gorgée, cracha par terre.

Des tas de gens, peut-être cent, avec des greffiers, des téléphonistes...

— Est-ce bête !... Résultat : un mort et toute une famille qui est fichue !... Et toute la machine sociale qui se met en mouvement ! Les journaux qui s'en occupent...

Le plus curieux, c'est qu'il parlait sans véhémence. Il laissait tomber les mots paresseusement et son regard errait sur le décor sans s'arrêter à un objet.

— Et encore atout ! disait triomphalement le patron derrière lui.

— Et Feinstein qui a passé toute sa vie à courir après de l'argent, à essayer de faire face à ses échéances !... Car il n'a jamais fait que ça !... Un cauchemar continu de traites et de billets à ordre... Au point de s'adresser avec une insistance significative aux amants de sa femme... Il est bien avancé, maintenant qu'il est mort !...

— Qu'il a été tué ! rectifia rêveusement Maigret.

— Est-ce qu'on pourrait déterminer lequel des deux a tué l'autre ?

L'atmosphère devenait plus trouble autour d'eux. Les paroles de James, son visage empourpré y mettaient comme une sourde morbidesse.

— C'est idiot ! Je vois si bien ce qui s'est passé ! Feinstein, qui avait besoin d'argent, qui épiait Basso depuis la veille au soir, en attendant le moment propice... Même pendant la fausse noce, quand il était habillé en vieille femme, il pensait à ses traites !... Il regardait Basso qui dansait avec sa femme... Vous comprenez ? Alors, le lendemain, il parle... Basso, qui a déjà été tapé, refuse... L'autre insiste... Il pleurniche... La misère !... Le déshonneur !... Plutôt le suicide... Je vous jure que ça a dû être une comédie dans ce genre-là... Tout ça par un beau dimanche, avec des canoës sur la Seine !...

« Ah ! c'est malin... Feinstein doit avoir laissé entendre qu'il n'était pas si aveugle qu'il en avait l'air... »

« Bref, ils sont tous les deux derrière le hangar... De l'autre côté de l'eau, Basso a sa villa, sa femme, son gamin... Il veut faire taire l'autre... Il veut l'empêcher de tirer... Ils sont énervés... »

« Et c'est tout ! Une balle est partie d'un tout petit revolver... »

James regarda enfin Maigret.

— Je vous le demande, hein, qu'est-ce que ça peut f... ?

Il rit ! Un rire de mépris !

— Et voilà des centaines de gens qui courent en tous sens comme les fourmis d'une fourmilière où on a mis le feu ! Et les Basso traqués... Et le plus beau : Mado qui se démène, qui ne se résigne pas à perdre son amant !... Patron !...

Le patron déposa ses cartes à regret.

— Qu'est-ce que je vous dois ?

— En somme, dit Maigret, Basso dispose maintenant de trois cent mille francs... James se contenta de hausser les épaules avec l'air de dire à nouveau :

— Qu'est-ce que cela peut bien f... ?

Et soudain :

— Tenez ! je me souviens de la façon dont ça a commencé... C'était un dimanche... On dansait dans le jardin de la villa... Basso dansait avec M^{me} Feinstein et, à certain moment, quelqu'un les a bousculés et ils sont tombés par terre, dans les bras l'un de l'autre... Tout le monde a ri, même Feinstein...

James reprenait sa monnaie, hésitait à s'en aller, soupirait, résigné :

— Encore un verre, patron !

Il en avait bu six et il n'était pas ivre. Il devait seulement avoir la tête lourde. Il fronçait les sourcils, se passait la main sur le front.

— Vous, vous allez vous remettre en chasse...

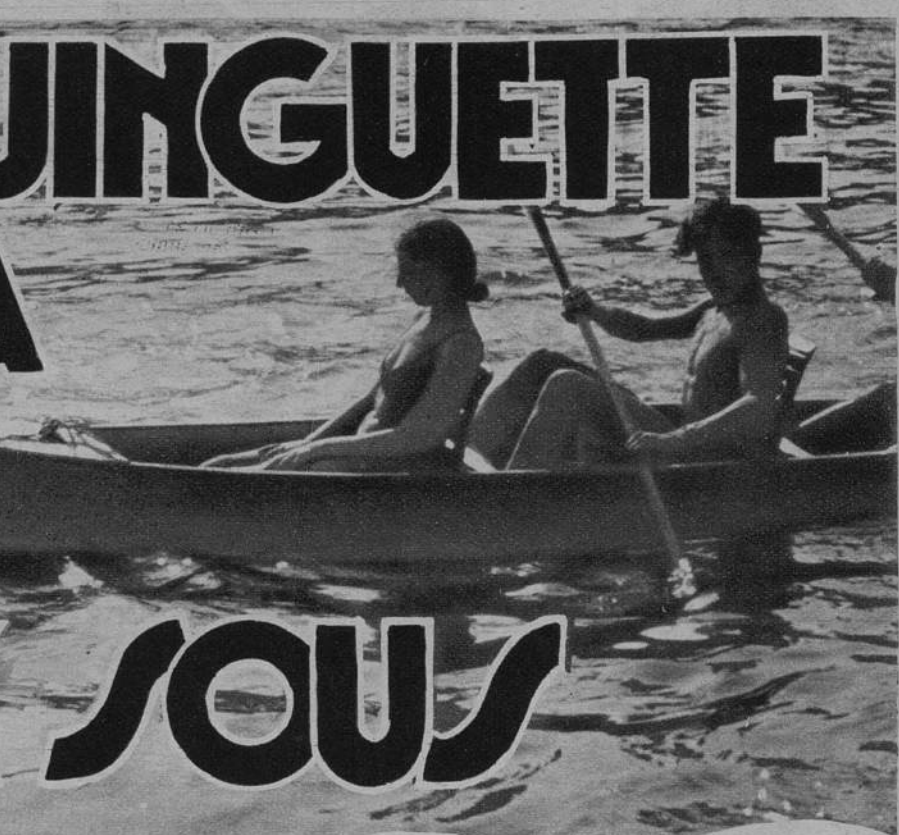
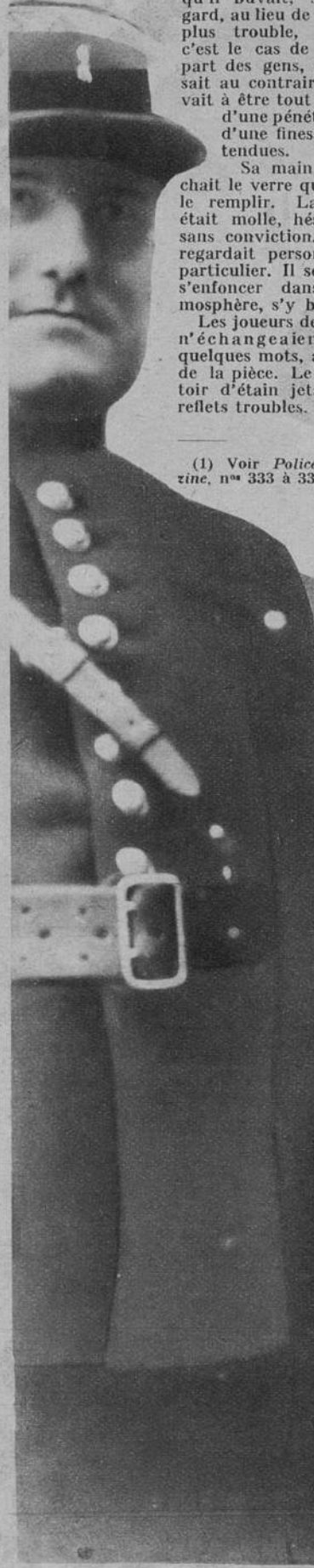
Il semblait plaindre Maigret.

— Trois pauvres bougres, un homme, une femme et un gosse, que tout le monde harcèle parce qu'un beau jour l'homme a couché avec Mado...

« Était-ce sa voix, sa silhouette, l'ambiance ? En tout cas, il se créait peu à peu une véritable obsession et Maigret avait toutes les peines du monde à voir à nouveau les événements sous un autre angle. »

— A ta santé, va !... Il faut que je remonte, car ma femme serait bien capable de m'envoyer une balle de revolver aussi... C'est idiot ! idiot !...

Il ouvrit la porte d'un geste las. Sur le





Une silhouette était debout devant la vitrine.

trottoir mal éclairé, il regarda Maigret dans les yeux, articula :

— Drôle de métier !
— Le métier de policier ?
— Et aussi celui d'homme... Ma femme va fouiller mes poches, compter la monnaie pour savoir combien de verres j'ai bus... Au revoir... *Taverne Royale*, demain ?
Et Maigret resta seul avec son malaise, qu'il mit longtemps à dissiper. C'était un décalage complet de toutes les idées, un renversement de toutes les valeurs. La rue en était déformée, et les gens qui passaient, et le tramway qui s'étirait comme un ver luisant.

Tout cela prenait les proportions de la fourmilière dont James avait parlé. Une fourmilière en effervescence parce qu'une fourmi était morte !

Le commissaire revoyait le corps du chemisier, là-bas, dans les hautes herbes, derrière la guinguette à deux sous ! Puis tous les gendarmes, sur toutes les routes, arrêtant toutes les autos ! La fourmilière en révolution !

— Bougre d'ivrogne ! grommela-t-il en pensant à James avec une rancune non dénuée d'affection.

Et il faisait un effort pour voir à nouveau les événements avec objectivité. Il en avait oublié ce qu'il était venu faire rue Championnet.

— Essayer de savoir où James est allé avec les trois cent mille francs...

Mais alors il évoquait les trois Basso, le père, la mère, le gosse, tapis quelque part et guettant les bruits du monde extérieur avec effroi.

— L'imbécile me fait chaque fois boire ! Il n'était pas ivre, mais il ne se sentait pas non plus dans son assiette et il se coucha de mauvaise humeur, avec la crainte de se réveiller le lendemain en proie à un solide mal de tête.

— Il faut bien que j'aie mon coin à moi ! disait James en parlant de la *Taverne Royale*.

Il avait non seulement son coin à lui, mais son monde à lui, qu'il créait de toutes pièces, à coups de pernod ou de fine, et dans lequel il évoluait, impassible, indifférent aux choses réelles.

Un monde un peu flou, un grouillement de fourmilière, d'ombres inconsistantes où rien n'avait d'importance, où rien ne servait de rien, où on marchait sans but, sans effort, sans joie, sans tristesse, dans un brouillard cotonneux.

Un monde où, sans en avoir l'air, James, avec sa tête de clown et sa voix indifférente, avait fait peu à peu pénétrer Maigret.

Au point que le commissaire rêva des trois Basso, le père, la mère et le fils, qui collaient leur tête au soupirail de la cave où ils étaient cachés en épiant avec effroi les allées et venues du dehors.

Quand il se leva, il ressentit plus que jamais l'absence de sa femme, qui était toujours en vacances, et dont le facteur apporta une carte postale.

Nous commençons les confitures d'abricots. Quand viendras-tu les manger ?

Il s'assit pesamment devant son bureau, fit crouler la pile de lettres qui l'attendait, cria « Entrez ! » au garçon de bureau qui frappait à la porte.

— Qu'est-ce que c'est, Jean ?
— Le brigadier Lucas a téléphoné pour vous demander de passer rue des Blancs-Manteaux...

— A quelle adresse ?
— Il n'a pas précisé. Il a dit rue des Blancs-Manteaux.

Maigret s'assura qu'il n'y avait rien d'urgent au courrier, gagna à pied le quartier juif dont la rue des Blancs-Manteaux est l'artère la plus commerçante, groupant la plupart des brocanteurs à l'ombre du Mont-de-Piété.

Il était huit heures et demie du matin. Tout était calme. Au coin de la rue, Maigret aperçut Lucas qui faisait les cent pas, les deux mains dans les poches.

— Et notre homme ? s'inquiéta-t-il.
Car Lucas avait été chargé de suivre Victor Gaillard lorsque, la veille au soir, celui-ci avait été relâché.

D'un mouvement du menton, le brigadier désigna une silhouette debout devant une vitrine.

— Qu'est-ce qu'il fait là ?
— Je n'en sais rien. Hier, il a commencé par rôder autour des Halles. Il a fini par se coucher sur un banc où il s'est endormi. A cinq heures du matin, un sergent de ville l'a fait circuler et il est venu ici presque immédiatement... Depuis lors, il tourne autour de cette maison, s'éloigne, revient, colle son visage à la vitrine avec l'intention évidente de m'intéresser à son manège...

Victor, qui avait aperçu Maigret, faisait quelques pas, les mains dans les poches, en sifflottant d'un air ironique. Puis il avisa un seuil sur lequel il s'assit en homme qui n'a rien de mieux à faire.

Sur la vitrine, on lisait : *Hans Goldberg, Achat, Vente, Occasions en tous genres.*

Et, dans le clair-obscur, on apercevait un petit homme à barbiche qui semblait inquiet des mouvements anormaux du dehors.

— Attends-moi ! dit Maigret.
Il traversa la rue, entra dans la boutique, qui était encombrée de vieux vêtements, d'objets disparates d'où se dégageait une odeur écœurante.

— Vous désirez acheter quelque chose ? questionna le petit Juif sans conviction.

Au fond de la boutique, il y avait une porte vitrée et, derrière, une pièce où une femme obèse était occupée à laver le visage d'un gamin de deux à trois ans. La cuvette était sur la table de la cuisine à côté des tasses et du beurrier.

— Police ! dit Maigret.
— Je m'en doutais...
— Vous connaissez l'individu qui rôde

devant chez vous depuis ce matin ?

— Le grand maigre qui tousse ?... Je ne l'ai jamais vu... Tout à l'heure, inquiet, j'ai appelé ma femme, mais elle ne le connaît pas non plus... Ce n'est pas un Israélite.

— Et celui-ci, le connaissez-vous ?
Maigret tendit une photographie de Marcel Basso, que l'autre examina avec attention.

— Ce n'est pas un Israélite non plus ! dit-il.

— Et celui-ci ?
Cette fois, c'était un portrait de Feinstein.

— Oui !

— Vous le connaissez ?
— Non ! Mais il est de ma race...

— Vous ne l'avez jamais vu ?
— Jamais... Nous sortons si peu !...

Sa femme lançait de fréquents regards à travers les vitres, sortait un second enfant d'un berceau et celui-ci se mettait à hurler parce qu'on le débarbouillait.

Le brocanteur paraissait assez sûr de lui. Il se frottait lentement les mains l'une contre l'autre en attendant les questions du commissaire et il regardait autour de lui avec la satisfaction d'un commerçant qui n'a rien à se reprocher.

— Il y a longtemps que vous êtes installé ici ?

— Un peu plus de cinq ans... La maison est déjà très connue, car elle ne fait que du travail honnête.

— Et avant vous ? questionna Maigret.
— Vous ne savez pas ?... C'était le père Ulrich, celui qui a disparu...

Le commissaire eut un soupir de satisfaction. Il présentait enfin quelque chose.

— Le père Ulrich était brocanteur ?

— Vous devez avoir, à la police, de meilleurs renseignements que moi... Moi, n'est-ce pas, je ne peux rien vous dire de précis... Dans le quartier, on disait qu'il ne se contentait pas de vendre et d'acheter, mais qu'il prêtait de l'argent...

— Un usurier ?

— J'ignore à quel taux il le prêtait... Il vivait tout seul... Il ne voulait pas de commis... Il ouvrait et fermait lui-même ses volets... Un jour, il a disparu et la maison est restée fermée pendant six mois... C'est moi qui l'ai reprise... Et je lui ai donné une autre réputation, vous devez le savoir...

— Si bien que vous n'avez pas connu le père Ulrich ?

— Je n'étais pas à Paris de son temps... Quand j'ai pris la succession, je venais d'Alsace...

Le gosse pleurait toujours, dans la cuisine, et son frère, qui avait ouvert la porte, regardait Maigret en suçant gravement son doigt.

— Je vous dis tout ce que je sais... Croyez que si j'en savais davantage...

— Bon !... Ça va...

Et Maigret sortit après un dernier regard autour de lui, trouva le vagabond toujours assis sur son seuil.

— C'est ici que tu voulais m'amener ?
Et Victor, avec un faux air innocent :

— Où ça ?

— Qu'est-ce que c'est, cette histoire du père Ulrich ?

— Le père Ulrich ?

— Fais pas l'idiot ?

— Connais pas, je vous jure...

Au-dessous : Le brocanteur examina la photo avec attention.



— C'est lui qui a fait le plongeon dans le canal Saint-Martin.

— J'sais pas !

Maigret haussa les épaules, s'éloigna, dit à Lucas, en passant :

— Continue à le surveiller, à tout hasard.

Une demi-heure après, il était plongé dans de vieux dossiers et il finissait par mettre la main sur celui qu'il cherchait.

Il résuma sur une feuille de papier :

Jacob Ephraïm Lévy, dit Ulrich, soixante-deux ans, originaire de Haute-Silésie, brocanteur rue des Blancs-Manteaux, soupçonné de se livrer régulièrement à l'usure.

Disparaît le 29 mars, mais les voisins ne signalent son absence au commissariat que le 22.

Dans la maison, on ne trouve aucun indice. Rien n'a disparu. Une somme de quarante mille francs est découverte dans le matelas du brocanteur.

Celui-ci, autant qu'on en peut juger, est sorti de chez lui, le 19 au soir, comme cela lui arrivait assez fréquemment.

On manque de renseignements sur sa vie intime. Les recherches faites à Paris et en province n'aboutissent pas. On écrit en Haute-Silésie et, un mois plus tard, une sœur du disparu arrive à Paris et demande à entrer en possession de l'héritage.

Ce n'est qu'après six mois qu'elle obtient un jugement de disparition.

A midi, Maigret, la tête lourde, achevait, au commissariat de La Villette — le troisième qu'il visitait — de relever des indications dans de lourds registres.

Et il transcrivait enfin :

Le 1^{er} juillet des marins ont retiré du canal Saint-Martin, à hauteur de l'écluse, un cadavre d'homme en état de décomposition avancée.

Transporté à l'Institut médico-légal il n'a pu être identifié.

Taille : 1 m. 65. Age apparent : 60 à 65 ans.

Les vêtements ont été en grande partie arrachés par le frottement sur le fond et par des hélices de bateaux. On n'a rien retrouvé dans les poches.

Alors Maigret poussa un soupir. Il sortait enfin de l'atmosphère nébuleuse et loufoque que James semblait créer à plaisir autour de l'affaire.

Il tenait des éléments solides.

— C'est le père Ulrich qui a été assassiné voilà six ans et jeté ensuite dans le canal Saint-Martin.

Pourquoi ? Par qui ?

C'est ce qu'il allait essayer de savoir. Il bourra une pipe, l'alluma avec une lenteur voluptueuse, salua ses collègues du commissariat de La Villette et gagna le trottoir, souriant, sûr de lui, solide sur ses lourdes jambes.

(A suivre). GEORGES SIMENON.



A gauche : Eunice Johns, l'épouse de neuf ans et son mari semblent faire bon ménage, mais la jeune épouse affectionne aussi sa poupée.

A droite : La modeste demeure qu'occupe actuellement le jeune couple.



Ci-contre : Le pasteur Walter Lamb, questionné par le shérif sur la légalité de cette union, a expliqué que les mariages précoces étaient fréquents chez les montagnards des Alleghanys.

DEPUIS la veille le shérif Donovan, accompagné de deux de ses assistants, parcourait les pentes accidentées des monts Alleghanys, cherchant l'habitation des Winstead, dont la fillette, âgée de moins de dix ans, avait, lui avait-on dit, disparu depuis quelque temps.

Enfin, au matin du second jour, un bûcheron lui indiqua une cabane qui, croyait-il, était celle des Winstead.

Une fillette se trouvait sur le seuil. Elle tenait dans ses bras, serrée contre elle, une grossière poupée.

— Tes parents sont là ? s'enquit Donovan. Ton père est bien Billy Winstead ? La gamine eut un gros rire :

— Mes parents ? Mais non, si vous voulez les voir, faudra monter plus haut dans la montagne, du côté des mines où travaille mon père...

Puis, aussitôt, elle ajouta :

— Ici, c'est notre maison, à mon mari et moi.

Donovan crut avoir mal entendu. Ce fut à son tour de rire :

— Ton mari ! Te moques-tu de moi ? Sais-tu à qui tu parles ? Je suis le shérif...

— Et quand vous seriez le président Roosevelt lui-même, que m'importe ? Cela ne m'empêchera pas d'être mariée depuis douze jours déjà... Oui, parfaitement, je suis Mrs. Charlie Johns, la femme de Charlie Johns, le bûcheron...

Elle jeta un regard au dehors et poursuivit :

— Au surplus, voilà mon mari qui rentre manger un morceau... Il vous confirmera ce que je viens de vous dire.

Sifflant une quelconque chanson, heureux de vivre, semblait-il, un tout jeune homme ayant à peine dépassé ses vingt ans, s'avançait d'un bon pas sur le sentier forestier.

En quelques mots, Mrs. Johns le renseigna.

Il prit la gamine dans ses bras, l'étreignit tendrement et dit :

— Eunice Winstead et moi, nous

sommes en effet mariés ! Nous avons eu le consentement de Billy Winstead et de la mère de la petite, qui me connaissent depuis longtemps...

— Ce mariage est absolument illégal, s'écria-il le shérif.

— Après que le pasteur nous a unis devant Dieu ?

— Vous avez trouvé un pasteur pour procéder à cette cérémonie ?

— Voici mon acte de mariage, répliqua Charlie Johns. D'ailleurs vous n'avez qu'à venir avec nous à Sneedville. Nous allons nous rendre chez le Révérend Lamb, qui nous a unis.

Le pasteur Lamb accueillit avec amabilité la petite troupe et se fit expliquer l'objet de la visite du shérif.

— On voit que vous connaissez peu nos montagnards, déclara-t-il après un moment de réflexion. Ce sont de rudes

compagnons, durs au travail eux-mêmes, ils élèvent leurs enfants à la dure.

« Je ne doute pas un seul instant qu'Eunice ne seconde sa mère et, si elle joue toujours à la poupée, elle fait là son apprentissage de future maman.

« Vous trouvez extraordinaire que ses parents aient donné leur consentement à une union aussi précoce ? Savez-vous si la sagesse ne leur a pas dicté leur conduite, de façon à éviter un acte de violence, dû à une passion débridée qui souvent aboutit au crime. Le voisinage où ces deux enfants ont toujours vécu a fait naître cette idylle dont nul ici ne leur fait grief. »

Après cet entretien avec le pasteur Walter Lamb, il ne restait plus au shérif Donovan qu'à rendre compte aux autorités de ce cas exceptionnel, devant lequel la justice elle-même devait se reconnaître désarmée...
R. NIVÉS.

Enlèvement de mineure ou... mariage légal

Les 50 000 francs gagnés par un lecteur de « Police-Magazine »

COMME nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, *Police-Magazine* a été heureux de voir sortir remboursable à 50 000 francs, au tirage de la 5^e tranche de la Loterie Nationale, le numéro d'un billet entier que nous avions attribué quelques jours auparavant au vainqueur d'une de nos énigmes policières.

Le détenteur du billet gagnant les 50 000 francs est un sympathique travailleur algérien, vivant à Paris et qui nous a demandé de ne pas révéler son nom.

Nous avons eu le plaisir de le féliciter. Mais, hélas ! notre lecteur nous a confié qu'il était à la fois heureux et désolé. Heureux d'avoir vu le billet entier de *Police-Magazine* sortir remboursable à 50 000 francs. Désolé parce qu'il avait cédé dix-neuf parts de son billet à des amis et compatriotes habitant le même hôtel que lui.

Notre sympathique lecteur accepte malgré tout l'événement avec philosophie. Ce qui le console, c'est qu'il a fait du bien autour de lui. La joie règne en effet dans cet hôtel où vingt ménages de modestes et braves travailleurs ont pu encaisser,

grâce au vainqueur d'un de nos tournois de perspicacité policière, une somme qui, partout, a été la bienvenue.

Et ce vainqueur résigné qui aurait pu toucher 50 000 francs et qui se contente de 2 500 francs, montant de son vingtième, nous dit qu'il est en chômage depuis plus d'un an, après avoir été employé dans une fonderie pendant dix-huit ans ! Ah ! ces 2 500 francs ont été accueillis avec allégresse !

— C'est ma femme, nous déclare notre aimable lecteur, qui a trouvé la solution de l'énigme. Mais c'est elle qui a voulu céder les vingtièmes à des voisins de notre hôtel... Enfin !... J'ai deux enfants, deux grands garçons de dix-huit et vingt-deux ans, à qui j'ai envoyé mille francs pour les aider, parce que, là-bas, en Algérie, la vie est dure, très dure...

Dame Fortune a bien fait les choses, et les 50 000 francs de la Loterie Nationale que les *Énigmes de Police-Magazine* procurèrent à tous ces honnêtes gens ont apporté à ces derniers beaucoup de joie et de bonheur.

Nous en sommes profondément satisfaits.

On accuse, on plaide, on juge

POURQUOI JE NE SUIS PAS SOUTENEUR

Dix-septième chambre correctionnelle, dans le box des détenus, reste un homme correct, pâle et triste, à la silhouette effacée d'employé qui, en cette période de crise, craint le renvoi. Pourtant, il est sous le coup d'une inculpation qui, en général, exclut la timidité, puisqu'il est poursuivi pour exercice du métier de souteneur.

Des inspecteurs de la Sûreté l'ont vu avec sa femme au bois de Vincennes. Ladite femme guettait les automobilistes auxquels elle adressait des sourires et des œillades prometteuses.

Les automobilistes qui se laissent tenter par le charme de la promeneuse et par une randonnée dans le bois arrêtaient leur voiture... Une demi-heure après, l'aimable personne revenait au lieu initial de la rencontre où, patient — et sans jalousie, — le mari attendait et tous deux, paisiblement, rentraient au domicile conjugal.

— Pardon !... pardon, s'écrie le prévenu. M'a-t-on vu recevoir de l'argent de ma femme ?

— Non, reconnaît le président, mais on l'a vue vous quitter pour partir avec d'autres.

— Et après ? J'ai vingt-deux ans de plus que ma femme et je suis souffrant : je ne puis donc accomplir le devoir conjugal ; je ne puis pourtant empêcher ma femme de satisfaire ses justes penchants (*sic*).

— Mais, lorsqu'elle satisfait, comme vous dites, ses justes penchants, vous croyez nécessaire d'y assister ?

— Je n'y assiste pas : lorsqu'elle rencontre un galant homme séduisant, je n'ai pas le droit de l'empêcher de le suivre.

— Vous avez, dit le président, écrit au juge d'instruction que la mode était aux distractions à plusieurs, dites « partouzes », et que vous ne pouviez refuser à votre femme d'y participer.

— C'est exact.
La salle s'amuse follement et guette avec

impatience l'arrivée de la légitime épouse, citée comme témoin. Assez jolie, assez élégante, elle montre des yeux sombres sous des cheveux à l'or lumineux et artificiel.

— Jamais, s'écrie-t-elle, je n'ai remis d'argent à mon mari... D'ailleurs, je ne fais ces promenades en automobile que pour permettre à mon mari de se créer des relations d'affaires !

Le substitut fixe ses lunettes pour mieux contempler ce couple étrange. Sans s'émouvoir, le prévenu, toujours de la même voix neutre et placide, ajoute :

— De plus, il nous est facile de prouver que je ne suis pas un souteneur du fait de la modicité de nos dépenses : je gagne quarante francs par jour et nous dépensons dix francs vingt-cinq !

— En ces temps de vie chère, ce n'est pas beaucoup, intercale le substitut.

— Nos goûts sont simples ; voici le détail de nos dépenses que je puis prouver par les notes des fournisseurs !

Et, toujours avec son air modeste d'employé, il lit :

— Un demi-litre de vin, 0 fr. 80 ; une livre de bœuf bouilli, 3 fr. 10 ; deux tablettes de chocolat, 0 fr. 70 ; sardines à l'huile, 2 fr. 75 ; une demi-livre de pain, 0 fr. 60.

Le président fait remarquer que ce menu frugal n'atteint que la somme de 7 fr. 95.

— Parfaitement, réplique le prévenu, mais il y a de plus les distractions, c'est-à-dire deux cafés, soit deux francs et, comme il faut se meubler l'esprit, un journal pour trente centimes !

Le tribunal a peine à garder son sérieux ; la salle ne cache pas sa joie. Seuls le prévenu et sa femme ne rient pas.

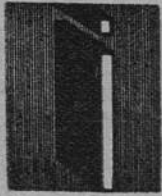
M^e Georges Candelier défend avec esprit son humoristique client et insiste sur le fait que nul ne l'a vu recevoir de l'argent de sa femme.

Et le tribunal d'acquiescer ce mari aux indulgences excessives et à la sobriété sans pareille.

SYLVA RISSER.

Les ENIGMES de POLICE MAGAZINE

Vindex enquête.



Il existe des êtres animés par l'esprit de sacrifice qui gardent pour eux tous leurs soucis et qui n'ont pas assez de force morale lorsqu'il s'agit d'engager une lutte dont leur existence même peut dépendre. Vindex enquête cette semaine sur un drame qui a failli finir

tragiquement. Avant de vous donner des détails sur cette affaire, nous publions la solution de la douzième énigme dont il fut question au Poste Parisien le 14 mai et dans notre dernier numéro.

L'AFFAIRE DES VOLEURS DE VÉLOS EXPLIQUÉE PAR VINDEX

L'audace de la bande la mieux organisée ne suffit pas à protéger cette bande contre ceux qui sont chargés de la combattre.

Lorsque des malfaiteurs, pour commettre leurs délits, se groupent nombreux, ils donnent beaucoup plus de prise et tombent fatalement aux mains de la police, parce qu'il leur est assez difficile de dissimuler longtemps leurs procédés d'action. Voilà pourquoi le malfaiteur isolé et intelligent parvient à dérouter ceux qui ont reçu la mission de l'empêcher de nuire. Un voleur de vélo agissant à titre individuel et s'entourant de précautions défie les honnêtes gens et la police. Il cause un préjudice matériel à sa victime, mais il est peu probable qu'il recommence de sitôt un larcin semblable. Il n'a volé que pour avoir une bicyclette. Il n'exerce pas un commerce. S'il récidive et s'il se met en relation avec un marchand malhonnête, avec un recleur pour tout dire, il cesse d'être le voleur isolé. Tôt ou tard, il envisage la possibilité d'étendre le chiffre de ses opérations, afin d'accroître son bénéfice. Il doit avoir recours alors à d'autres individus tarés. La bande de malfaiteurs s'organise. On ne se contente plus de dérober une bicyclette par-ci par-là. Il s'agit maintenant de raffer un nombre considérable de machines.

Avant de déterminer que les voleurs de vélos opéraient dans des secteurs fixés à l'avance, j'ai eu à m'occuper de vérifier la probité de plusieurs commerçants de Paris et de banlieue qui vendent des bicyclettes d'occasion. Les renseignements fournis par la préfecture de police m'ont permis de suspecter certains d'entre eux. La plus grande circonspection s'imposait, car ces commerçants offrent des garanties indiscutables. Ils sont bien considérés; on n'a jamais rien eu à leur reprocher. Ils jouissent de la meilleure réputation, n'ont pas de dettes, règlent leurs factures, payent leurs impôts. Une surveillance discrète établie autour de leur boutique, n'a apporté aucun élément nouveau.

Comment aurait-on pu accuser sans preuves ces commerçants d'être les complices des « ramasseurs de vélos » ? Il fallait obtenir des précisions et, d'abord, savoir comment les voleurs se retrouvaient après une razzia de bicyclettes, mettaient le produit de leur vol en lieu sûr et se rendaient rapidement dans une autre localité. Je supposais que les bandits devaient se ser-

Il avait dû vendre les vignobles de la Tour du Moulin.



LES SUICIDES MANQUÉS

vir d'un camion spécialement aménagé. Mais en dépit de toutes les recherches faites autour des villes visitées par les voleurs, on ne pouvait retrouver ce camion.

On se rappelle que la bande, lorsqu'elle arrivait dans un secteur où elle n'avait pas opéré depuis des semaines, commettait la faute de passer d'un pays dans l'autre en respectant un ordre établi par elle et déterminé par un itinéraire fixé à l'avance et connu de tous les acolytes.

J'ai étudié les itinéraires possibles et l'on a placé les patrouilles de surveillance, constituées par des agents en civil, aux endroits où, logiquement, les « ramasseurs » devaient passer après avoir pillé une localité. L'alerte était donnée dans un secteur, les patrouilles se rendaient tout de suite, sans perdre une minute, à l'opposé du secteur, car on sait que les voleurs ne lambinaient pas et battaient tous les records de vitesse.

Ce plan devait aboutir. Les premiers jours, aucun résultat n'a été obtenu, parce que l'organisation même de cette contre-offensive demandait la plus grande habileté. Puis, nous avons été plus heureux et nous avons compris de quelle façon les voleurs s'y prenaient pour rallier le camion. Nous avons commis la faute de croire que les « ramasseurs » se retrouvaient au même point de concentration. Il n'en était rien. Chaque « ramasseur » avait son itinéraire particulier. Il devait rejoindre le camion sur une route. Le camion ne restait pas toujours arrêté. Dès qu'un « ramasseur » monté sur un vélo volé était en vue, le camion se mettait en marche. Le cycliste n'avait aucune peine à rejoindre, car l'auto roulait tout doucement. Le voleur se plaçait derrière le camion, comme s'il voulait se faire remorquer. Il saisissait effectivement une barre de fer. Mais il se produisait alors

un fait inouï: le cycliste et sa machine disparaissaient comme par enchantement.

Bien entendu, l'opération n'avait lieu que si le camion n'était pas suivi à distance immédiate par une auto. Nous n'avons pu observer les détails de ladite opération qu'à une grande distance et au moyen d'une puissante jumelle d'artillerie. Dès que le cycliste se trouvait derrière le camion, il plaçait ses pieds sur deux planches entre lesquelles il avait engagé la roue avant. A ce moment, la bicyclette était tirée et passait sous le camion, saisie par un dispositif qui l'amenait juste dans l'encadrement d'une trappe. On la hissait par cette ouverture à l'intérieur de l'auto. Quant au cycliste, il n'avait aucune difficulté à grimper sur l'arrière du camion. On soulevait une bâche fermant cet arrière et il disparaissait. Ces manœuvres demandaient le minimum de temps. Le camion s'arrêtait alors à nouveau dans l'attente d'un autre « ramasseur » qui ne tardait pas à surgir. Comme nous l'avions supposé, l'équipe complète se composait d'une douzaine d'hommes. Dix volaient les bicyclettes, un demeurait à l'intérieur du camion pour la manœuvre que je viens de décrire et l'autre était au volant.

La filature du camion a conduit la police dans un entrepôt de Vincennes où les bicyclettes volées demeuraient quelques jours. Cet entrepôt a été surveillé et on s'est aperçu que d'autres camions venaient prendre livraison de la marchandise pour l'amener à Paris et la répartir entre trois des marchands de bicyclettes dont je parlais tout à l'heure, commerçants offrant toutes garanties d'honnêteté et qu'il était pour ainsi dire impossible d'accuser à cause précisément de leur situation.

Les arrestations n'ont pas été déclenchées immédiatement. La police désirait s'emparer des chefs, aussi bien que des moindres complices. La bande, à l'heure actuelle, est sous les verrous au grand complet. On a calculé qu'elle avait réalisé des bénéfices considérables.

Le nom du lecteur qui a été classé premier est désigné à l'émission du vendredi 21 mai du Poste Parisien (20 h. 35). Il gagne un billet entier de la Loterie Nationale. Son nom et ceux des trente autres lecteurs qui ont gagné chacun une participation à la Loterie Nationale, seront publiés dans notre numéro de la semaine prochaine n° 340, 30 mai.

DISPARITIONS La ÉTRANGES onzième énigme de

Police-Magazine relative aux disparitions étranges chez des millionnaires brésiliens et dont la solution a été publiée dans le numéro de la semaine dernière (16 mai) nous a valu 1128 cartes d'auditeurs du Poste Parisien et de lecteurs de Police-Magazine.

LISTE DES GAGNANTS

M. Dannin, à Colombes, qui s'est le plus rapproché de ce chiffre et qui a envoyé

M. Brierie a tenté de se suicider avec un revolver.

la solution exacte, a gagné un billet de la Loterie Nationale qui va lui être adressé.

Les dix autres lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un dixième de billet de la Loterie Nationale :

MM. E. Coëx, Lyon ; Jus, Salon ; Jules Hasse, Metz ; Georges Mayet, Cachan ; André Rémy, Caen ; J. Le Bodo, Paris ; Jean Desprez, Mons-en-Barœul ; Mareau, Port de Messac ; M^{me} Lauren, Epinay-sur-Seine ; Ruiz, Aubervilliers.

Les vingt lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un vingtième de billet de la Loterie Nationale :

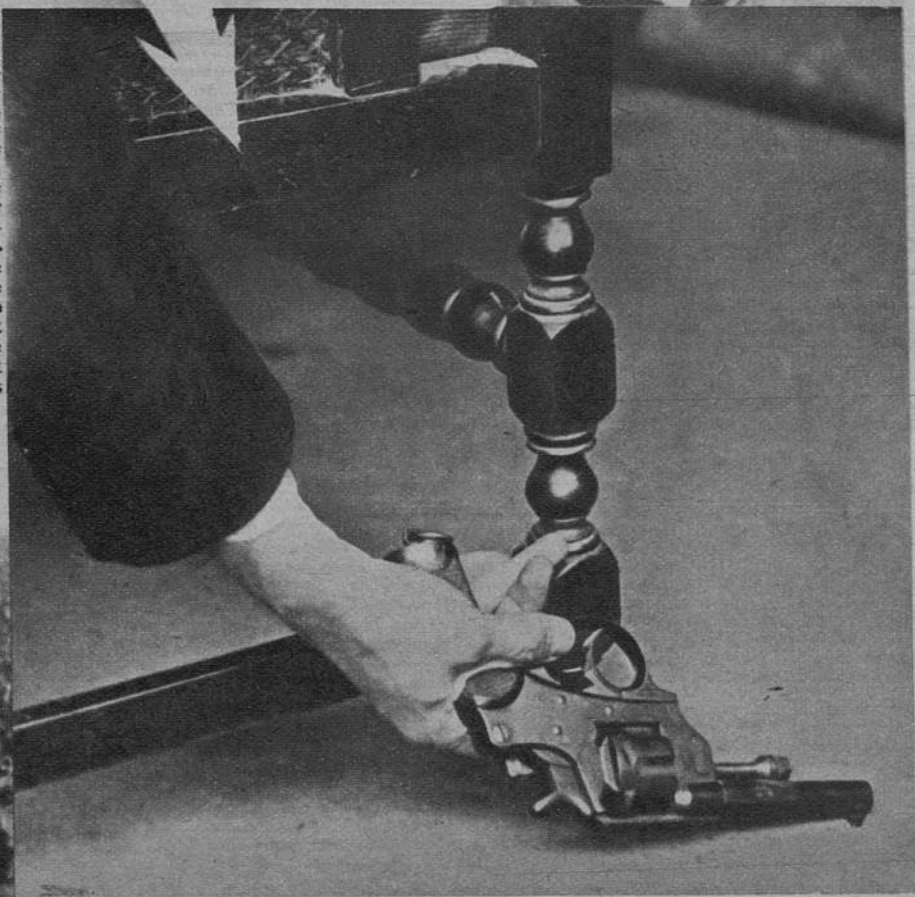
MM. Georges Rimbaut, Aulnay-la-Rivière ; Robert Brugger, Berne (Suisse) ; Raymond Delcellier, Paris ; Hilaire Salmon, Etaules ; Guibert, Angers ; Sordoillet, Frasné ; Victor Tissot, Cazaux ; René Arnould, Suippes ; Pierre Graber, Belfort ; Leneutre, Bagnères-de-Bigorre ; Voltaire Lefort, Bezons ; F. Valtier, Verdun ; Huardéau, Lagny ; Pierre Bureau, Bordeaux ; Vigne, Montélimar ; Vandamme, Lille ; Camille Bergdoll, Valdoie ; M^{me} Kaiser, Paris ; Abrial, Albi ; Saint-Chef Lavéan, Belfort.

Le vendredi 21 mai, à 20 h. 35, ne manquez pas de prendre l'écoute sur l'antenne du Poste Parisien. Vindex vous fournira des indications sur la treizième énigme de Police-Magazine. Nous publions ci-après les lignes générales de ces indications, à l'intention des lecteurs qui n'auraient pu entendre cette émission.

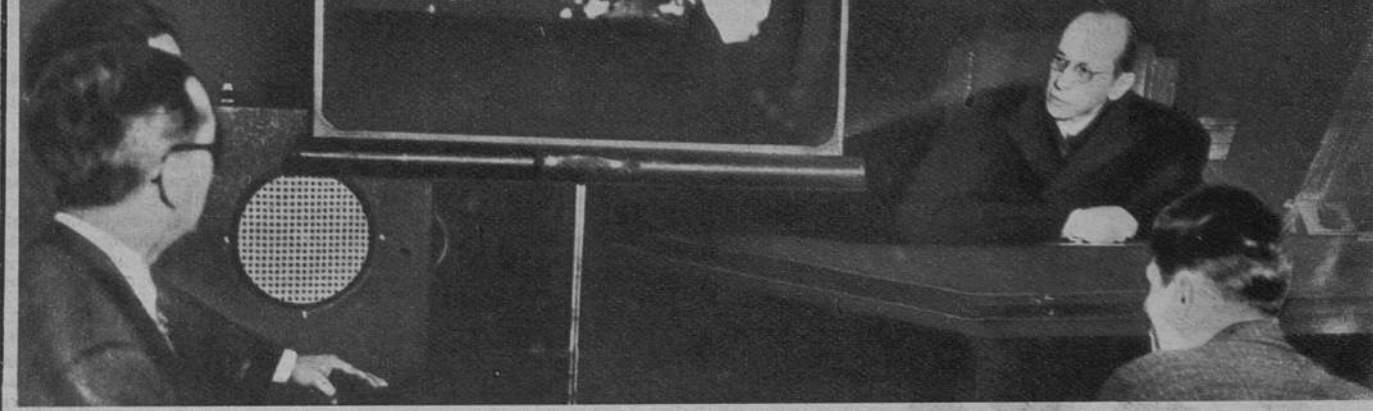
LE SUICIDE MANQUÉ

Dans une belle propriété des environs de Mâcon, vit en compagnie de sa femme, M. Brierie, ancien industriel parisien. Tous deux ont largement dépassé la cinquantaine et administrent eux-mêmes leur vaste domaine. Dans le pays, chacun sait que M. et M^{me} Brierie étaient très heureux. De temps à autre, leur fils et leur fille, mariés, vivant à Paris, venaient passer quelques semaines avec eux. La joie régnait à la maison. Ces jours derniers, le drame a éclaté. M. Brierie s'est enfermé un soir dans son bureau. Il a tenté de se suicider avec un revolver. Il s'est raté et on l'a transporté dans une clinique. On ne désespère pas de le sauver, mais les médecins interdisent de l'approcher. Il n'a pas été possible à Vindex de l'interroger. M^{me} Brierie n'était pas au courant des affaires de son mari. Il avait dû effectuer de mauvais placements, car, en quelques mois, il a vendu en cachette des vignobles

M. Bergeron le premier fermier.



LA JUSTICE AMÉRICAINE ET LE FILM PARLANT



Pour la première fois, les Annales judiciaires américaines ont enregistré l'usage, dans l'interrogatoire d'un prévenu, d'un film parlant projeté à l'écran.

Il s'agissait, en l'espèce, d'une accusation de meurtre portée contre un vieillard de soixante ans, Robert Hayes, inculpé d'assassinat sur la personne d'un fermier voisin.

Hayes niait énergiquement être l'auteur du crime.

C'est alors que l'appareil cinématographique entra en jeu. A son premier interrogatoire, aussitôt après qu'on l'eût arrêté, les inspecteurs de police l'avaient tellement pressé de questions que, perdant toute son assurance première, le prévenu fut totalement démonté.

Son visage était décomposé par une peur indicible, ses traits se contractaient et ses lèvres tremblaient convulsivement.

Il était juste à point pour faire l'aveu de son crime, mais, dans la suite, s'était bien vite repris pour opposer les plus fermes dénégations.

Or c'est ce film parlant qui fut déroulé devant les magistrats réunis dans le cabinet du juge chargé de l'instruction.

L'effarement de l'inculpé, ses explications évasives et ses réponses incohérentes aux inspecteurs affirmaient sa culpabilité qui bientôt devait être établie selon ses propres aveux.

R. N.

d'une grande étendue. Sa femme l'ignorait. La situation du ménage est assez embrouillée. Il est probable que la ruine menaçait l'ancien industriel. M. Briterie avait contracté une assurance sur la vie au bénéfice de sa femme. Mais l'assurance n'explique pas tout. M. Briterie s'est vu irrémédiablement acculé et perdu. Il a essayé de se tuer, sans songer qu'après sa mort M^{me} Briterie supporterait des responsabilités financières écrasantes. Il n'y a pas d'autre femme dans la vie de l'ancien industriel. On est donc amené à supposer qu'un être malfaisant avait juré de le dépouiller jusqu'à son dernier sou et que l'infortuné a voulu se soustraire à une abominable emprise.

RAPPORT DE VINDEIX Les affaires de M. Briterie, bien que ne paraissant pas brillantes, n'étaient pourtant pas aussi mauvaises qu'on pouvait le penser après un premier examen sommaire. Il n'est pas aisé d'obtenir des précisions sur elles. M. Briterie est encore dans le coma et sa femme ne sait rien.

Les ventes de fermes et de vignobles des derniers mois, indiquent évidemment un désarroi significatif. Si l'ancien industriel s'est résigné à prendre de telles dispositions, c'est qu'il avait un besoin urgent de réaliser de l'argent. Lorsqu'il me sera permis de l'interroger, je saurai sans doute à quoi m'en tenir. Dans le pays, on admire l'abnégation de M. Briterie qui, sentant sa situation financière compromise, a contracté une assurance sur la vie d'un montant élevé au bénéfice de sa femme, avec l'arrière-pensée de se suicider. C'est justement cette question d'assurance sur la vie qui a provoqué en moi des réflexions qui m'ont conduit à orienter mon enquête d'une façon différente.

Si l'on admet en effet la situation embrouillée de fortune, si l'on admet, comme tout le monde dans le pays, la gêne de M. Briterie, si l'on admet qu'il était sur le point d'être totalement ruiné, il faut admettre aussi que le suicide n'arrangeait rien, car M. et M^{me} Briterie étaient mariés sous un régime qui engageait la responsabilité totale de la femme. La prime d'assurance sur la vie n'aurait pas été suffisante à éteindre les dettes de l'ancien industriel. Donc, si M. Briterie a contracté cette assurance, c'est qu'il savait qu'il n'était pas menacé par la ruine. N'ayant découvert aucune trace de comptabilité, je ne puis me baser que sur des arguments fragiles, sur des hypothèses.

M^{me} Briterie ne peut m'être d'aucune utilité. Qu'on en juge :

INTERROGATOIRE DE M^{me} BRITERIE

QUESTION. — Vous n'avez donc jamais rien remarqué d'anormal dans l'existence de votre mari ?

RÉPONSE. — Non, rien. J'ai toujours été une femme gâtée par mon mari. Il m'a habituée, dès les premiers temps de mon mariage, à ne pas m'inquiéter des affaires. Il entendait conserver pour lui seul les soucis matériels. Ces derniers temps, il était très tendre, très empressé. J'étais à cent lieues de penser qu'il allait se livrer à un tel acte.

J'ai fait le tour de la propriété. J'ai interrogé les fermiers qui la cultivent, sous la direction de M. Briterie. Ces fermiers sont au nombre de deux, habitant chacun une maison différente et ne s'occupant pas des mêmes terres. Ils ne tarissent pas d'éloges au sujet de leur maître. L'ancien industriel a su se faire aimer des compa-

gnards qu'il emploie. Ils reconnaissent qu'il possède une certaine compétence en matière d'agriculture et lui obéissaient volontiers.

INTERROGATOIRE DE M. BERGERON LE PREMIER FERMIER

QUESTION. — Aviez-vous remarqué que votre patron donnait des signes d'inquiétude, à ce que l'on prétend ?

RÉPONSE. — J'ai simplement constaté qu'il se montrait parfois distrait et n'écoutait pas quand on lui parlait. Nous avons tous été étonnés qu'il vende les vignobles de la Tour du Moulin qui produisaient un vin délicieux et d'une vente très rémunératrice.

QUESTION. — Qui a acheté ces vignobles ?

RÉPONSE. — Je l'ignore. C'est un fermier du pays qui les cultive à présent, pour le compte de M^e Richard, le notaire de Mâcon.

QUESTION. — M^e Richard agit-il pour son compte personnel ou pour un client ?

RÉPONSE. — Pour un client.

INTERROGATOIRE DE M. CLÉMENT, DEUXIÈME FERMIER

QUESTION. — Vous n'avez jamais reçu de confiance de M. Briterie au sujet de sa situation ? Vous êtes, je crois, à son service depuis très longtemps ?

RÉPONSE. — Je connaissais le père de M. Briterie qui était originaire de la région et qui y a toujours possédé des terres. J'ai une grande sympathie pour son fils qui est le modèle des patrons. Nous n'avons que d'excellentes relations. Il a bon cœur et, lorsque j'ai appris qu'il avait voulu se donner la mort, j'ai éprouvé beaucoup de peine.

QUESTION. — Mais avez-vous une idée sur la nature des préoccupations qui ont incité votre patron à se suicider ?

RÉPONSE. — Aucune idée. Ma femme et moi, on s'est toujours demandé pourquoi M. Briterie se débarrassait de certaines de ses terres et, en particulier, des vignobles de la Tour du Moulin qui rapportaient bon an mal an une grosse somme.

Cette vente de vignobles a profondément surpris ceux qui l'ont connue. La nouvelle cependant a été tenue longtemps secrète et M^{me} Briterie ne l'a apprise qu'au moment où son mari a tenté de se tuer. J'ai rendu visite au notaire de Mâcon. Voici quelques-unes de ses réponses :

INTERROGATOIRE DE M^e RICHARD, NOTAIRE

QUESTION. — Avez-vous acheté la Tour du Moulin pour votre compte personnel ou pour un autre ?

RÉPONSE. — Pour un client, voyons ! J'ai assez de travail dans mon étude et n'aurais pas le temps matériel de m'occuper de cette propriété. J'assume déjà assez de responsabilités en gérant provisoirement ces vignobles.

QUESTION. — Leur propriétaire n'habite donc pas la région ?

RÉPONSE. — Ce propriétaire habite Paris et m'a chargé de le remplacer provisoirement. Mais cela ne durera pas, car il espère s'établir dans quelque temps en Bourgogne.

QUESTION. — Quel est son nom ?

RÉPONSE. — Marguilhan, agent d'affaires à Paris.

QUESTION. — Comment M. Briterie est-il entré en relation avec lui ?

RÉPONSE. — Je l'ignore. M. Briterie m'a annoncé un jour son intention de se débarrasser de la Tour du Moulin et m'a

désigné l'acquéreur. Ce dernier m'a alors écrit pour me manifester le désir de me voir prendre en main, provisoirement, la gérance de la propriété. Il m'a fait parvenir des fonds et je ne l'ai jamais vu.

M^{me} Briterie ne sait pas qui est M. Marguilhan. Elle n'en a jamais entendu prononcer le nom. Nous avons fouillé ensemble les papiers personnels de M. Briterie et n'avons rien trouvé qui soit de nature à éclaircir ce mystère.

J'ai jugé indispensable de poursuivre mon enquête à Paris, chez M. Marguilhan. Ce dernier n'a pas, à vrai dire, des bureaux ouverts à toute heure. Il ne reçoit que sur rendez-vous. C'est un valet de chambre qui vient ouvrir. Il n'y a pas de secrétaire. M. Marguilhan s'est prêté de bonne grâce à mon interrogatoire. L'intérieur de l'homme d'affaires est d'un luxe un peu criard.

INTERROGATOIRE DE M. MARGUILHAN

QUESTION. — Comment avez-vous eu l'idée d'acheter les vignobles de la Tour du Moulin en Bourgogne ?

RÉPONSE. — Le plus naturellement du monde. M. Briterie m'a demandé si je ne connaissais pas quelqu'un susceptible de s'intéresser à ses vignobles qui sont en plein rendement. Il désirait emprunter sur hypothèques. Il m'a supplié de le tirer d'embarras.

QUESTION. — C'est votre métier de prêter de l'argent.

RÉPONSE. — Je fais des affaires, voilà tout. Il y a trente ans au moins que je connais M. Briterie. Nous sommes de vieux amis.

QUESTION. — Cependant M^{me} Briterie ne vous a jamais vu. C'est elle qui me l'a déclaré.

RÉPONSE. — Cela ne signifie rien. M. Briterie estimait qu'une femme ne doit pas être mise au courant des affaires de son mari. Il menait une existence double, comme beaucoup de gens. Cela ne doit pas vous surprendre. Il déclarait qu'en dehors de son bureau un homme ne doit trouver que la tranquillité et l'oubli de ses soucis. Il aimait sa femme et désirait lui épargner le plus petit tourment.

QUESTION. — Pour nous résumer, M. Briterie voulait emprunter de l'argent sur la Tour du Moulin et vous lui avez proposé de devenir l'acquéreur de ces vignobles. Est-ce vous qui avez eu cette idée ou M. Briterie vous l'a-t-il suggérée ?

RÉPONSE. — Nous cherchions ensemble une solution. Je savais que M. Briterie s'était déjà endetté et qu'il ne pouvait payer les intérêts de plusieurs hypothèques. J'ai agi en ami. Il savait que je lui recéderais plus tard la propriété, s'il se trouvait en mesure de la racheter. Je n'étrangle pas mes amis.

QUESTION. — Quelle est l'origine des besoins d'argent de M. Briterie ?

RÉPONSE. — Vous m'embarrassez beaucoup. Je n'ai pas l'habitude de poser à mes clients, même quand ils sont mes amis, des questions aussi indiscrètes. Vous qui vous occupez de police, vous n'êtes pas sans savoir que les femmes coûtent cher, même surtout quand on a dépassé l'âge d'être don Juan. Ne complex pas sur moi pour vous fournir à ce sujet la plus petite précision. Je n'ai aucun renseignement, mais, si j'en possédais un, la plus élémentaire discrétion m'interdirait de vous le communiquer.

En somme, je ne suis pas plus avancé. M. Marguilhan est peut-être dans le vrai.

INTERROGATOIRE DE M. LUCIEN LARMOT

QUESTION. — Croyez-vous votre prédécesseur capable de faire des folies pour une femme ?

RÉPONSE. — A franchement parler, non. Sa tentative de suicide, malgré tout, ne me surprend pas. Il y avait deux hommes chez Briterie. Pour M^{me} Briterie, il se composait une apparence joyeuse, indifférente. Mais il se laissait aller volontiers au désespoir quand il n'était plus devant elle. Je ne sais quels secrets motifs il avait d'appréhender l'avenir. Il faudrait certainement rechercher dans sa vie de jeune homme.

QUESTION. — Une femme ?

RÉPONSE. — Je vous réponds non, une fois de plus. Briterie comme tous les hommes a dû faire des bêtises à l'âge où elles sont presque normales. Mais la seule femme de sa vie, c'est M^{me} Briterie et il l'a bien prouvé, puisqu'il a contracté cette assurance dont vous m'avez parlé.

QUESTION. — Comment expliquiez-vous alors ces accès de désespoir ?

RÉPONSE. — Je ne les ai jamais expliqués. Je suis d'un naturel discret. Je n'ai sollicité aucune confiance. S'il voulait parler, mon vieux caissier Viénot, qui était déjà dans la maison au moment où celle-ci était encore dirigée par le père Briterie, aurait peut-être des indications à vous fournir.

J'ai dû m'y prendre à plusieurs fois pour soutirer quelques mots au caissier. C'est un homme fort discret. Il en sait plus long qu'il ne veut le dire. M. Viénot est dans sa soixante-dixième année et ne se décide pas à prendre sa retraite. Il ne paraît pas son âge et sa verdeur est extraordinaire. A en croire son patron, M. Lucien Larmot, il rend de gros services. Le jour où il quittera son bureau, la maison fera une perte sensible.

INTERROGATOIRE DE M. VIENOT

QUESTION. — Vous avez tort de vous obstiner à ne pas me donner des renseignements sur le passé de M. Briterie. J'ai l'impression que vous pourriez beaucoup pour me faciliter ma tâche. Songez qu'il y va surtout de la tranquillité personnelle de M^{me} Briterie et qu'en me venant en aide vous feriez une bonne action. Je suis sûr que vous êtes fixé sur les mobiles qui ont pu pousser l'ancien patron de cette maison à essayer de se suicider.

RÉPONSE. — Je n'ai aucune certitude. J'ai connu le temps où M. Briterie n'était que le fils du patron. Son père se montrait assez sévère pour son enfant. A cette époque, les parents ne remettaient guère d'argent de poche à leurs fils. Aujourd'hui les jeunes gens sont gâtés. Quand ils veulent s'amuser, ils le peuvent sans s'exposer à courir de dangereuses aventures. Un jeune homme qui a besoin d'argent et qui n'en a pas s'en procure tout de même.

QUESTION. — Dois-je comprendre que le jeune homme auquel vous faites allusion ?

RÉPONSE. — Il m'est pénible de vous entendre porter une accusation précise. Vous

(Suite page 15.)

La « taule » de la « coupure ».

— Nous y voici, fit Dédé en arrêtant sa voiture sur le boulevard animé d'un quartier populaire. C'est là l'établissement de bains dont je t'avais parlé.

Nous descendîmes.
Sur le trottoir assez large, une foule aux allures un peu crapuleuses stationnait. Des Bicots, porteurs de paniers de cacahuètes, des Polacks crasseux, des voyous en casquette, des filles en cheveux minables et atrocement maquillées, des mégères aux trognons d'alcooliques avec des gosses dépeignés.

— Que font tous ces gens ?
— Rien. Ils restent là toute la journée à ce carrefour comme s'ils attendaient quelque chose. C'est un milieu étrange et misérable qui côtoie la pègre et qui, sous certains rapports, est pire qu'elle...

— Et ton bains-douches ?
— A vingt mètres, là, regarde, sous ce porche...

Un large porche ajourait la façade d'une maison lépreuse comme il en existe encore tant, hélas ! dans ces quartiers de pauvreté et de crime.

Après cette voûte à l'aspect caligaresque, nous débouchâmes dans une cour bordée de petits ateliers, de remises délabrées, et encombrée dans un angle de tas de ferrailles : vieux sommiers métalliques, lits de fer démantibulés, chaudrons percés, cuisinières rongées de rouille, tuyaux cabossés, etc... etc...

— Une cour des Miracles en raccourci, ce vestibule d'honneur, plaisanta Dédé en m'entraînant au fond.

En vérité, ce n'était pas tout à fait dans un décor de luxe que donnait l'établissement de bains d'un genre spécial que Dédé m'avait promis de me faire visiter.

Une pancarte peinte en lettres rouges sur un fond jadis blanc annonçait :

**BAINS — DOUCHES
PRIX MODÉRÉS
Nous poussâmes**

(1) Voir *Police Magazine*, n° 338.

L'illusion, c'est tout dans la vie !

une lourde porte vitrée.
Alors un air chaud et humide vint nous envelopper. Un air face comme la vapeur d'eau, malgré les relents des savonnettes bon marché.

A gauche, un guichet s'ouvrait dans une cage de verre ou étaient enfermées deux dames âgées en blouse blanche.
Au-dessus du guichet, le tableau des tarifs de la maison était affiché. Nous levâmes la tête pour lire :

Bain.....	4 francs.
Savonnage.....	10 francs.
Douches.....	2 fr. 50.
Massages.....	6 francs.
Pédicure.....	16 francs.
Serviette.....	0 fr. 50.

Dédé s'approcha de la caisse et tendit à l'employée deux pièces de vingt francs qu'elle fit sonner sur le plateau de cuivre.

— Deux bains, deux serviettes et deux savonnages, demanda-t-il en avançant la main pour recevoir les tickets et reprendre la monnaie.

— Voici, monsieur...
— Merci... Pourrai-je avoir M^{lle} Fernande pour me savonner ? s'enquit mon compagnon d'un air entendu.

— Je ne sais pas, répondit l'employée. Si elle n'est pas occupée à ce moment-là...

Nous entrâmes dans un couloir ourlé de cabines ripolinées et pavé de mosaïques blanches et ocrees. Un garçon en pantalon blanc et chemise Lacoste réclama nos billets :

— Si vous voulez me suivre...
Nous lui emboîtâmes le pas jusqu'à l'extrémité du couloir.

— Voici, messieurs... Le 78 et le 79...
Pourboire d'usage.

Puis, après un clin d'œil de connivence échangé entre Dédé et moi, les deux portes se refermèrent. Nous voici donc enfermés chacun de notre côté dans une minuscule cabine meublée d'une baignoire, d'une sorte de tabouret en bois blanc et d'un portemanteau.

Les instructions que m'avait données Dédé me revinrent à la mémoire.

Je me déshabillai. Exigence du métier... D'ailleurs que faire d'autre dans une cabine de bains ?...

Des bruits d'eau retentissaient aux alentours. Des baignoires qui s'emplissaient ; d'autres qui se vidaient...
Je me plongeai dans l'eau.

A portée de la main, il y avait un bouton électrique. Je le pressai suivant les instructions formulées sur un écriteau ; c'est-à-dire trois coups pour le savonnage.

Quelques minutes plus tard, j'entendis des pas trotter dans le couloir. On frappa à la porte.

— Entrez !
Une femme d'une trentaine d'années s'avança avec un sourire aux lèvres et une grosse éponge à la main.

— C'est pour le savonnage ? demanda-t-elle.

— C'est pour le savonnage ? demanda-t-elle.
— Oui, ma petite.

PARIS - SECRET

— Oui, ma petite...

Je l'examinai.

Elle n'avait pas dû être mal, il y a quelques années, avant que l'embonpoint ne vint empâter ses lignes qui se devinaient assez rebondies sous sa blouse blanche d'infirmière. Ses yeux trop maquillés avaient une expression d'amoureuse professionnelle et son vêtement assez court dévoilait une paire de mollets bien tournés.

Elle était blonde décolorée et sa peau, sous l'uniforme blanc, avait la couleur du lait.

Elle s'appretait à commencer son travail lorsque ma main, se posant sur son poignet, l'arrêta :

— Pas la peine de vous fatiguer, dis-je, nous sommes là pour bavarder...

Elle écarquilla de grands yeux ébahis et son expression de physionomie semblait signifier :

— Tiens ! Encore un vicieux qui a une passion à part !...

Mais, tout de suite, je la rassurai quant à mes intentions :

— Je suis venu ici pour me renseigner... Elle eut un haut le corps et, brusquement m'interrompit :

— Vous renseigner sur les établissements de bains... Ah ! je vois ce que c'est, vous êtes venu ici dans l'espoir de faire connaissance avec des petits jeunes gens bien pommadés comme cela se pratique dans certains bains-douches et dans certains hammams... Mais j'aime mieux vous dire que vous avez fait fausse route...

Et elle prenait un air pincé, comme si elle était vexée. Je la rassurai :

— Vous n'y êtes pas du tout !

Elle me fixa avec des yeux perçants qui semblaient vouloir mettre à jour mon identité :

— Non, je ne suis pas un policier, la devançai-je en souriant. Je vous ai dit que je venais pour me documenter...

— Journaliste ?

— C'est ça même...

— Ah ! J'y suis !... *Police-Magazine* ?...

— On ne peut rien vous cacher...

Ses traits se détendirent et sa bouche s'ouvrit pour un sourire :

— Du moment que vous serez discret !... La glace étant rompue, nous pûmes bavarder sans retenue l'un et l'autre.

Au fur et à mesure que la « savonneuse » me parlait, les données que m'avait fournies Dédé sur cette curieuse maison se vérifiaient toutes.

Les établissements de massages sont archiconnus depuis longtemps. On sait quel genre de massages attendent les clients de ces demeures... hospitalières dont les tenanciers ont eu l'ingéniosité de maquiller la façade en faisant passer leurs pensionnaires pour des masseuses-infirmières.

De fait, le diplôme de masseuse est exigé de ces dames et, ainsi, la maison qui les emploie a le droit de mettre sur sa porte la plaque rituelle :

MASSAGES

qui donne le change aux naïfs, mais qui, en pratique, ne trompe personne.

On n'ignore pas que les gentilles masseuses, nues sous leurs blouses immaculées, sont là pour se prêter aux caprices des messieurs, amateurs de leurs charmes.

Du jour où ces « taules » clandestines sont repérées et contrôlées par la police des mœurs au point de vue sanitaire, elles perdent pour beaucoup une grande partie de leurs attraits.

L'homme a un faible pour le mystère et l'imprévu.

C'est à quoi vraisemblablement avait songé le patron de l'établissement de bains le jour où il eut l'idée d'adjoindre aux services normaux de massage et de pédicure chinois le rayon « savonnage ».

Un savonnage, c'est commode, c'est pratique. Le monsieur qui le réclame voit arriver dans sa cabine une accorte créature qui commence à le savonner :

— Je commence par faire mon travail sérieusement, me dit ma compagne ; puis après, dès que le client s'allume, j'ai l'air de me laisser séduire. Il n'est jamais question d'argent ; personne ne peut donc y trouver à redire.

Ce n'est pas de l'amour vénal, de la prostitution... Cet abandon est compris dans le prix du savonnage pour ceux qui sont « affranchis » de la combine...

— Astucieux pour la police !
— Vous parlez ! Tenez, il est venu une

fois un inspecteur qui avait l'air de se douter de quelque chose... Il commande un savonnage... Je lui fais le travail. Tout à coup, il me prend par la taille et se met à m'embrasser sur la bouche. Le reste suit...

« Alors, moi qui ne suis pas bête, je joue la grande scène de la passion :

— Mon chéri, que je m'écrie, comme tu m'as donné du bonheur ! Seulement, mon chou, pas un mot au taulier... Sois discret et régulier avec moi... C'est une maison sérieuse ici et, si on apprenait ce qui s'est passé entre nous, je serais balancée séance tenante...

« Le « poulet » a été déçu. Tout de même, il n'était pas dupe et, avant de partir, il m'a dit sur un drôle de ton :

— Au point de vue de la loi, vous êtes parés... c'est régulier... Quand même, on peut dire que vous êtes des marles là dedans !...

Mon interlocutrice s'arrêta pour partir d'un bon éclat de rire !

— Faut bien avoir notre revanche de temps en temps, finit-elle par déclarer lorsqu'elle fut un peu calmée.

— Et ça « rend », les savonnages ? demandai-je.

— Oui, de plus en plus parce que c'est encore nouveau... Actuellement, nous avons encore une clientèle un peu clandestine... Ce sont les types qui se donnent le mot de l'un à l'autre... Au début, nous étions deux savonneuses dans la taule... A présent, nous sommes quatre...

— Mais, comme le client ne vous donne pas d'argent pour le complément du savonnage, comment arrivez-vous à vous défendre ?...

Sa réponse fut simple :

— Le patron nous laisse sept francs par savonnage... Et rares sont les michetons qui s'en vont sans nous donner un petit minimum d'une thune... sept, huit par jour, c'est la moyenne des jours de semaine... Le samedi, une quinzaine... Ça nous permet quand même de ramasser un peu de pognon... Le samedi, c'est le coup de feu ! Les hommes ont la semaine anglaise ou les quarante heures ; ils se reposent ; ils en profitent pour se nettoyer et s'amuser un brin... L'atmosphère leur plaît parce que rien ne leur indique qu'ils ont affaire à des femmes de maison ordinaires... L'illusion, c'est tout dans la vie !

J'en savais assez.
Je remerciai l'aimable créature en blouse blanche et, en sortant, je retrouvai Dédé qui jubilait en m'attendant sur le bord du trottoir :

— Tu te rends compte, fit-il joyeusement ; j'avais demandé la même Fernande, une belle brune, parce que je la connaissais et que je savais qu'elle était bien... Or, figure-toi qu'ils m'ont envoyé une petite, jeune et ferme, qui « fait sa nouveauté » dans la maison... Tu parles d'une aubaine !

Et Dédé, ce garçon pourtant blasé sur les moindres secrets de la vie parisienne et sur les complications imprévues de cette vie, montrait un enthousiasme de néophyte qui n'était pas sans me surprendre...

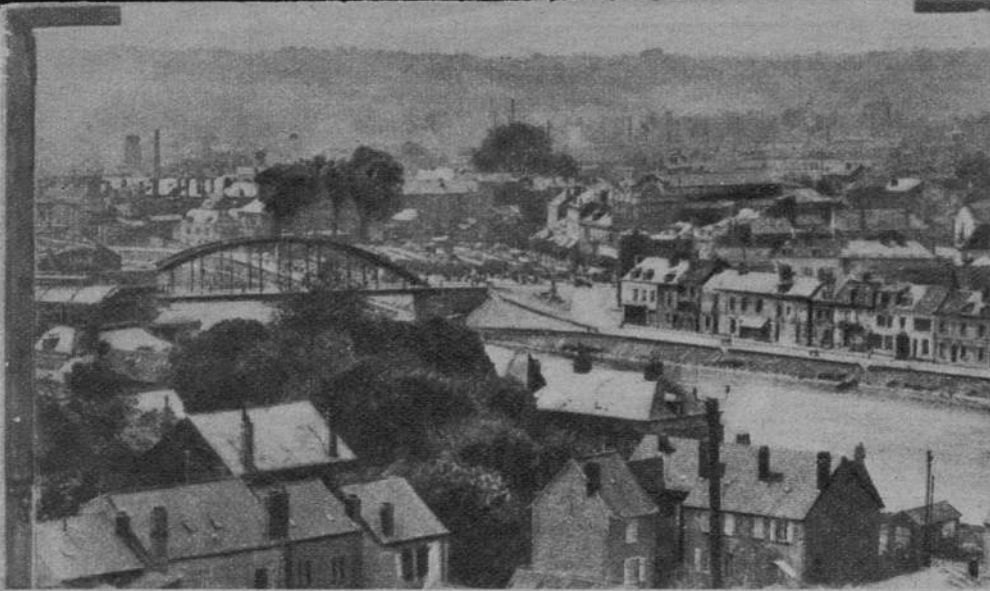
N'avait-il pas été plutôt le jouet d'une illusion ?

Car les plus malins sont quelquefois abusés dans cette course singulière aux plaisirs clandestins !

J. B.

*Le « poulet » a été déçu.
Tout de même, il n'était pas dupe.*





Vue panoramique de Creil.

Creil : 50 kilomètres de la place Pigalle.

I est toujours curieux lorsqu'une disposition de loi vient changer le cours des habitudes de la pègre d'en examiner les réactions et les contre-coups chez les intéressés.

Un important décret sur l'interdiction de séjour du 30 octobre 1935, entré en application le 1^{er} juillet 1936, est en train d'avoir une répercussion considérable dans le milieu.

C'est pourquoi, avant d'entreprendre le circuit des bastions avancés de tricards dans la région parisienne, j'ai tenu à prendre quelques renseignements à ce sujet dans les bars de Montmartre hantés par les mauvais garçons afin de recueillir les échos des dispositions prises par ces messieurs pour donner au décret qui les vise le tour gênant le moins leurs aises.

J'ai vu Dominique le Corse, qui n'est pas interdit de séjour, lui, mais qui, comme tous ses compatriotes de l'île de Beauté, possède une profonde connaissance des règlements. — Nul n'est censé ignorer la loi, commence-t-il d'un ton légèrement ironique. Nous les hors-la-loi, plus que les autres, nous devons connaître les lois et la manière de les tourner ! C'est notre seule défense contre la société...

— Et le nouveau décret sur l'interdiction de séjour ?

Mon interlocuteur fit un geste de suffisance.

— Ça, celui-là, je le connais aussi bien que mon avocat lui-même...

Et il entra dans les explications. Au lieu de procéder comme par le passé, c'est-à-dire de réduire le nombre de « villes ouvertes », le décret du premier juillet 1936 « décentralise » les tricards en leur accordant droit de cité dans la plupart des villes de France à l'exception cependant de Paris, des départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et des Alpes-Maritimes, de Lyon et de sa banlieue, des arrondissements de Marseille et d'Aix en Provence, de Saint-Étienne, Lille, Strasbourg, et Nice...

Le but que la législature s'est proposé d'atteindre est très clair : disperser aux quatre coins du pays les interdits de séjour qui, jusqu'alors, se groupaient dans certaines villes de prédilection comme Nantes, Toulouse, Nîmes, Avignon et finissaient par y constituer de redoutables colonies. La nouvelle réglementation va encore plus loin.

Elle établit la mise en vigueur d'un carnet anthropométrique analogue à celui dont les nomades sont chargés.

Ce carnet où est inscrit l'état civil complet du porteur, son signalement détaillé et la liste des villes fermées énumérées ci-dessus, doit être visé tous les deux mois par le commissaire de police dans les villes interdites où le tricard a obtenu le « condé de résidence », renouvelable de trois mois en trois mois.

Le contrôle qui est exercé ainsi sur les repris de justice, après leur libération, est donc actuellement très rigoureux puisque les déplacements de ces individus sont consignés avec soin.

— Telle est la loi et son but, conclut Dominique le Corse en souriant de toutes ses dents en or. Au premier abord, elle paraît très sévère pour nous. Le tricard a l'air d'être cerné dans un gigantesque filet dont les mailles peuvent se refermer sur lui au moindre « accident ». ... Ce n'est pas la réalité puisque, même en perdant certains avantages, nous nous y retrouvons... Avant, nous ne pouvions aller qu'en de très rares villes où il y avait déjà tellement de tricards qu'il était très dur de « se défendre ». ... A présent, notre champ d'action est beaucoup plus étendu pour la bonne raison que presque toutes les villes nous sont ouvertes. Ce qui fait que ceux qui habitent par exemple à Paris ont le droit actuellement d'aller s'installer aux environs d'où ils peuvent

continuer le genre d'existence qu'ils menaient avant leur condamnation.

— Les barbeaux qui ont des femmes à Paris ?

— Eux et les autres... Tenez, ainsi j'ai un cousin, un Corse également, qui est visé par la nouvelle loi... Il est sorti du ballon à la fin de l'année 1936... Certes il a été obligé de quitter Paris... Mais il n'a pas été loin...

Pour son boulot, il faut qu'il vienne souvent par ici. Il avait le choix entre Creil, Chartres, Melun, Fontainebleau, Reims... Il a choisi Creil, dans l'Oise, parce que c'est à cinquante kilomètres et que c'est peinardeux comme tout... L'année dernière, la ville la plus proche était Le Mans, je crois... C'est-à-dire dans les deux cents kilomètres... Tandis que de Creil à Paris, c'est l'affaire de trois petits quarts d'heure par la gare du Nord... Il y a des trains tout le temps... Et même des autocars... Alors vous voyez ? ... Je vis en effet que je pouvais préparer mon carnet de notes et partir pour ces pays d'élection des tricards...

Muni des précieux tuyaux de Dominique le Corse, je débarquai donc à Creil.

C'est un chef-lieu de canton d'une douzaine de mille habitants qui, avec les localités voisines — Montataire, Nogent-sur-Oise — forme une agglomération de plus de trente mille âmes.

Pays usinier, sans beauté, que l'Oise traverse de son cours indolent entre deux rangées d'usines de faïence, de verrerie, de coffres-forts et de produits chimiques.

Peu de distractions à part le cinéma, la piscine en été, la pêche à la ligne et les parties de belotte dans les bistrottes enfumées... Un seul bal, le *Lion-d'argent*, rue de la République, fréquenté par la jeunesse locale et par des étrangers de bonne tenue... Des maisons de tolérance, des établissements crapuleux ? ... Rien de tout ça.

Nous ne sommes pas ici dans les petites villes du midi où tout se passe en plein jour, aux yeux de chacun.

Ici, c'est déjà le Nord, avec ses brouillards hermétiques, son climat rude et ses hanches cousues. Les gens ne sont pas « caustiques » ; on dirait qu'ils ont peur de parler, qu'ils se méfient.

De même, dans les bars de la rue Jean-Jaurès, les tenanciers qui savent ce que c'est qu'un mauvais garçon observent cette même consigne du silence.

Creil, c'est la ville de la prudence qui rougit de sa mauvaise réputation ancienne et de ses célébrités locales.

Lorsque le père Cochu, un vieux cheval de retour qui avait sans cesse maille à partir avec les autorités, miné par l'alcoolisme, s'est jeté dans l'Oise il y a quelques mois, la population a respiré un bon coup.

— Un Parisien de moins, a-t-on dit.

Car, à Creil, la crapule vient toujours de Paris. C'est si commode de prendre un billet à la gare du Nord... un quart d'heure à pied de la place Pigalle ou de la porte Saint-Martin.

C'est encore un tricard parisien qui, en 1931, abattit de plusieurs coups de feu un gendarme qui le poursuivait.

Des gars de Montmartre ou de la Bastille, ces voyous qui terrorisaient jadis les bistrottes de Montataire et cambriolaient l'hiver les villas inhabitées.

C'est Barbaroux qui, le mois dernier, mit Creil sens dessus dessous.

Cet individu était interdit de séjour depuis plusieurs mois et cette peine complémentaire ne se termine pour lui qu'en décembre 1937.

Quoique tricard, il continuait à vivre à Paris avec sa femme et ses deux enfants. Il travaillait honnêtement dans une usine de métallurgie.



BASTIONS

Creil est sur la grande ligne de Paris et des trains rapides relient la ville à la capitale.

Dernièrement, après une dispute de famille, un de ses parents va le dénoncer à la police.

Il a le temps de « faire la malle » et de prendre le large.

La « planque » la plus proche, c'est Creil.

Il s' imagine qu'en vertu de la nouvelle loi il pourra résider dans l'Oise sans complications. Mais il se trompe lourdement, car la loi n'a pas d'effet rétroactif sur les interdictions de séjour prononcées avant le premier juillet 1936.

Elle ne concerne que les « jeunes ».

Or le type débarque à Creil avec une gosse de deux ans dans les bras dont il compte se servir pour apitoyer les gens. Pour toute fortune, il a dix francs en poche. C'est peu. Juste de quoi casser la croûte en arrivant...

L'homme ne se démonte pas pour si peu.

Il va trouver le maire du pays pour lui demander de l'héberger avec son enfant.

Ce n'est qu'au bout de trois jours qu'on s'aperçut qu'il était tricard et qu'il avait enfreint l'ancienne loi sur l'interdiction de séjour encore en vigueur pour lui.

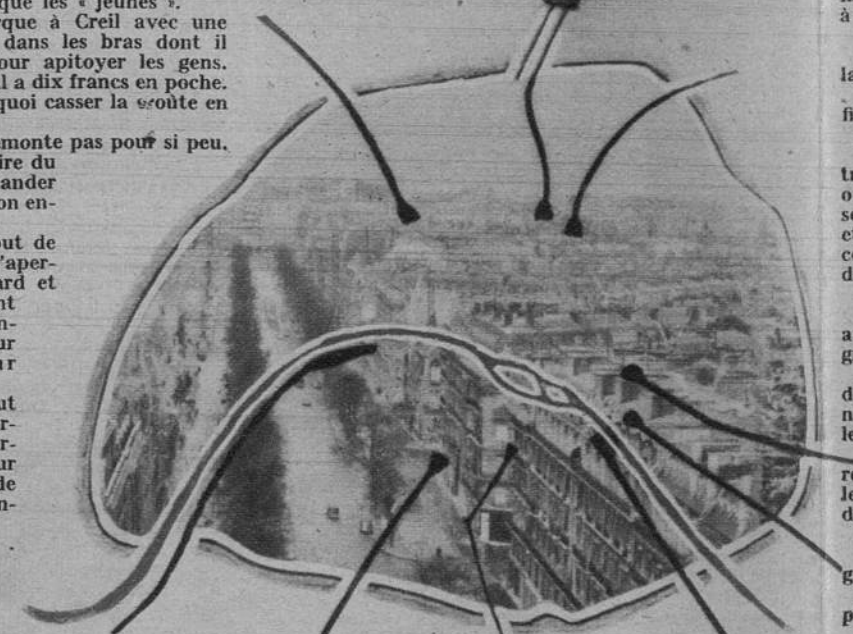
Cette histoire eut une conclusion normale : la maison d'arrêt de Senlis pour Barberoux et la garde de la petite fille confiée à la mère.

Le commissaire de police de Creil m'accueille dans son bureau atte-

Le but que la législature s'est proposé est très clair : disperser aux quatre coins du pays les interdits de séjour.

nant à l'Hôtel de Ville. Son visage devient subitement grave lorsque je lui demande quelques renseignements sur la pègre qu'il tient sous sa coupe.

— Je connais admirablement le pays, commence-t-il, j'y suis depuis cinq ans et j'ai débuté jadis à Montataire où il y avait un commissariat aujourd'hui supprimé... A Creil même, nous n'avons jamais eu beaucoup de tricards, tout au moins de tricards autorisés. Ceux qui viennent s'y cacher descendent toujours dans les mêmes hôtels... Inutile d'ajouter que ces hôtels sont rigoureusement surveillés : fiche obligatoire et surtout présentation de papiers d'identité... Gare à



De Creil à Paris, c'est l'affaire de trois petits quarts d'heure par la gare du Nord...

l'hôtelier négligent ou trop complaisant. De cette façon, il est très difficile à l'interdit de séjour de « passer à travers », à moins d'exhiber de faux papiers — ce qui est assez fréquent, mais très dangereux — ou encore d'habiter dans ses meubles ou chez des amis



TRICARDS

La population de Creil est fort sympathique et travailleuse. Voici un groupe ouvrier près de la gare.

sûrs. En meublé, neuf fois sur dix, nous les pinçons... Je posai la question qui m'intéressait particulièrement.

— Et les nouveaux de la loi de juillet 1936 ?

— Ils sont encore peu nombreux. Il faut attendre qu'ils aient fini de purger leurs peines. Alors on va les voir rappliquer... Pour eux, Creil sera la « planque » idéale : Paris est à la porte... ! Mais qu'ils se méfient, nous leur préparons une réception soignée... Et il ne faudra pas qu'ils se risquent à faire les marottes ici, ni à vouloir tenir le haut de pavé... S'ils veulent chercher du travail et vivre paisiblement, nous les laisserons tranquilles... Mais, comme le chômage sévit en ce moment par ici où plusieurs usines importantes ont dû fermer leurs portes, il faudra bien qu'ils trouvent à manger... Alors ce sera le vol à la tire, le bonneteau à la sortie des usines, la contrebande des cigarettes, le jeu, les tuyaux de courses... C'est à ce tournant dangereux que nous les cueillerons ! Actuellement à ceux qui se tiennent bien et qui font viser leurs papiers suivant le règlement, la gendarmerie accorde de temps en temps la permission d'aller à Paris pour vingt-quatre ou quarante-huit heures... — Et la prostitution ?

Le commissaire fit un geste qui avait l'air de balayer :

— Nulle ici : pas de maison de tolérance, pas de filles en carte...

Cela n'empêche pas l'amour vénal.

Comme dans bien des villes de province, deux ou trois hôtels de Creil, en plus de la table et du lit, offrent aux voyageurs la femme, en la personne d'une servante trop accorte, au minois outrageusement fardé et au sourire engageant, qui, d'un seul mot, sait faire comprendre aux messieurs seuls l'art et la manière de chasser le vague à l'âme.

Prostitution clandestine !

La plus dangereuse de toutes puisqu'elle échappe aux contrôles sanitaires et risque de contaminer un grand nombre d'individus...

A Creil, outre les servantes d'hôtels, les prêtresses de l'amour tarifé sont des ouvrières en chômage qui n'ont trouvé que cet unique moyen pour subvenir à leurs besoins.

Les jours de marché, les forains et les paysans ne restent pas insensibles à leurs charmes, de même que les étrangers et les Algériens employés dans les usines de produits chimiques.

Mais la police veille impitoyablement. Un inspecteur a la mission de pourchasser ces irrégulières de la prostitution.

C'est ce qui explique vraisemblablement l'atmosphère de méfiance régnant dans certains bars de Creil.

Pour les hommes, c'est encore pire. Les interdits de séjour constituent un gibier autrement coriace que les petites ouvrières sans travail qui agichaient le soir les ouvriers dans les rues désertes.

A se promener dans les rues paisibles de Creil ou le long de l'Oise sillonnée de trains de péniches, on ne se douterait pas que cette petite ville et ses environs immédiats ont été choisis comme « retraite peinarde » par un certain nombre

de « durs » touchés par l'exécrable « trique ».

Ceux-ci, on les voit l'été se rendre tranquillement à la pêche de leur démarche indolente en sifflant une valse musette. Une salopette de toile bleue, une casquette, des espadrilles... il n'y a que les trop fines chemises pour les distinguer des ouvriers.

Parfois, les mercredis et les samedis, ils attendent la fin du marché sur la place Carnot pour engager avec des forains trop élégants des conciliabules mystérieux.

Ces forains, ces camelots sont des « amis » des gars avec qui on peut « se mettre en cheville » pour des affaires de contrebande de tabac ou d'écoulement de fausse monnaie.

— Regardez, m'a dit le commissaire de police, ce qu'à chaque marché on m'apporte comme fausses pièces !...

Il y en avait pour quelques centaines de francs dans un tiroir du bureau.

De fait, le calme de la campagne, c'est pratique pour bien des trafics. On a une petite bicoque : on est chez soi. Alors qui peut vous soupçonner de couler un alliage de plomb dans des moules spéciaux ?...

Vous faites une centaine de pièces par jour. Vous les portez à des « collègues » intelligents qui ont l'autorisation de travailler sur les marchés... Et vous reférez ça à tour de bras... Les ménagères ont toujours besoin de monnaie, n'est-il pas vrai ?

Alors ça part à pleins sacs...

Et le gars qui « se planque » dans une maison à l'abri des regards indiscrets entasse ainsi un magot de jour en jour plus épais jusqu'au jour où... Car tant va le moule aux pièces qu'à la fin il se casse !

Avant de quitter cette région de l'Oise, il me fallait trouver Jean le Grêlé, le cousin de Dominique le Corse qui s'était « retiré » dans une villa des environs de Montataire.

Ce ne fut pas très facile.

Je me rappelai mal les explications fournies par le mauvais garçon devant le comptoir du bar de la rue de Douai.

Et, décemment, il m'était impossible de m'adresser à un gendarme ou à un agent de police pour m'enquérir du domicile de l'interdit de séjour. Je sais bien qu'on m'aurait donné le renseignement, mais je ne tenais pas à attirer sur cet homme l'attention des autorités locales.

Du reste, si je n'avais pu le rencontrer dans la verte campagne de l'Île-de-France, j'avais une chance sur deux de le trouver le soir dans ce bar de la rue de Douai, puisqu'aux dires de son cousin on pouvait l'y

La police surveille régulièrement le marché, car les tricards y viennent souvent faire leurs provisions.

Le conseil municipal de Creil s'est préoccupé à plusieurs reprises de la grave question des tricards. Ci-contre : la Mairie.



trouver trois ou quatre jours par semaine. Une villa minuscule en bordure d'une petite route défoncée...

C'est là que Jean le Grêlé a transporté ses pénates — tout au moins momentanément.

— Je viens de la part de Dominique !

Le visage troué par la variole se détend :

— Fallait me le dire plus tôt, fait l'homme, un petit gars brun et sec comme un sarment, en me tendant sa main alourdie de bagues. Dominique m'a annoncé votre visite... Entrez donc vous asseoir !

Le chien attaché à la chaîne près de la grille cesse d'aboyer furieusement.

— Pas commode, cette bête, hein ?

— Non, réplique Jean le Grêlé en riant, mais faut ça... à cause des cambrioleurs !

Nous nous assimes pour bavarder à notre aise. Mon interlocuteur était un homme que je trouvais bavard — pas trop, certes — après les monosyllabes arrachés une à une à Creil.

— Pour quel délit êtes-vous tombé ?

— Pour la « came »... J'en fais le trafic depuis quatre ans, depuis que les femmes ne rapportent plus assez pour « croquer »...

— Et ça marche la drogue ?... Pas à Creil, je suppose.

— Non, mais à Paris ça va plein gaz...

— En ce moment de crise ?...

— Ben, oui, quoi, les gens sautent là-dessus comme des poux sur un teigneux (sic). Moi, ça fait mes oignons, je ne m'en plains pas. Les vieux m'ont pas laissé des rentes à moi... Alors je continue à me défendre là dedans... J'ai ma « planque » ici... Aucun risque !... Ce n'est pas même chez moi ni dans le bout de jardin qui entoure la maison... Je vais à Paris pour mes livraisons... Sitôt débarqué à la gare, je fonce chez le client et, lorsque je n'ai plus rien dans les poches, je monte à Montmartre faire mon petit tour... Pas quand je suis « chargé », ce serait trop dangereux si je me faisais « piquer » à ce moment-là par les poulets...

— Êtes-vous beaucoup d'interdits de séjour ? demandai-je pour avoir la contrepartie de ce que m'avait dit le commissaire.

Jean Le Grêlé prit un temps pour réfléchir :

— Je ne saurais dire au juste. Des « jeunes », pas beaucoup. La loi est trop récente.

Mais des vieux, alors, il y en a pas mal...

— Comment se défendent-ils en général ?

— Beaucoup s'occupent de jeux et de paris clandestins dans les débits proches des usines... A la sortie du travail, un petit tour de bonneteau, une partie de passe anglaise, parfois un poker, ça permet de prendre un peu de pognon aux joueurs... Mais faut pas qu'ils y aillent trop fort, ils risqueraient d'être donnés... Il y a aussi des « books », pas mal de books. Avec la proximité du champ de courses de Chantilly, c'est normal. J'en connais aussi qui vont braconner avec les gars du pays dans les chasses du baron de Rothschild !... C'est pas une bonne défense. Il y a autant de gardes-chasses que de lapins, ce qui n'est pas peu dire !

Jean le Grêlé s'arrêta pour réfléchir quelques instants. Puis il termina :

— Remarquez bien que les gars qui viennent ici pour purger leur « trique » recherchent avant tout la tranquillité pour faire leurs petites « affaires » en douce... Chacun vit pour soi. Faut pas se fréquenter entre tricards... Ou, autrement, ça attire l'œil de la police !... Notez bien aussi que les tricards qui entendent vivre peinards ici doivent avoir de l'argent, car le patelin n'a guère de ressources pour les truands... Le mieux, c'est de faire comme moi, d'exercer son « bisness » ailleurs... De cette façon, pas de bobo... Car il faut toujours faire gaffe aux jaloux qui, pour un « condé » (une faveur), n'hésitent pas à « balancer » (à la fois dénoncer et faire arrêter) un ami...

JEAN BAZAL.

PROCHAINEMENT :

Signaux et langages
des prisons



IV (1)

Un double drame d'amour.

Un soir, rue Saint-Honoré, un gentilhomme se rendit en secret chez une entremetteuse bien connue des débauchés de la cour du Régent.

Elle se nommait la Sainte-Foy.

— Nous nous connaissons de longue date, lui dit le gentilhomme, et j'ai confiance en ta discrétion. Voici le motif qui m'amène. Une dame de la haute condition, jeune, belle, et qui jusqu'alors n'a eu des rapports qu'avec son mari, est tourmentée d'un caprice singulier, mais qu'elle veut satisfaire à tout prix. Tu sais que plus un caprice est bizarre, plus il est exigeant. Cette dame voudrait se trouver un soir en tête-à-tête avec un jeune homme qui lui serait inconnu, et qui ne devrait jamais connaître ni son nom, ni sa qualité.

— Elle tient aussi à ce que ce jeune homme appartienne à la plus humble condition. Un paysan ou un petit bourgeois récemment débarqué de sa province lui plairait, pourvu qu'il fût de bonne mine, sain et robuste. Dès que tu auras trouvé ce garçon, — ce qui ne doit pas être difficile, car nous ne te demandons ni le phénix, ni le merle blanc, mais bien un individu de l'espèce la plus commune, — je viendrai le prendre chez toi, je lui banderai les yeux et le conduirai moi-même dans une petite maison où l'attendra la dame. Jamais le gaillard n'aura été à pareille fête et, outre cette bonne fortune, il gagnera quelques rouleaux d'or. Quant à toi, tu seras largement récompensée.

La Sainte-Foy promit de s'acquitter de cette singulière commission.

Cependant, comme elle craignait que la dame où le gentilhomme, pour ensevelir ce mystère, ne fit au jeune homme et à elle-même un mauvais parti, elle jugea bon d'informer un officier de police des propositions qui lui étaient faites.

L'inspecteur recommanda à l'entremetteuse de ne rien faire sans l'en avertir.

Quelques jours s'étaient écoulés lorsqu'enfin le hasard parut la servir à souhait.

Une fille qu'elle avait chargée d'explorer les faubourgs et les marchés fit la rencontre d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, dont le visage respirait la santé. Son air audacieux lui plut.

— Cet homme, c'est lui que je crains. Il est caché quelque part, il nous épie...

Il était mis comme un petit bourgeois et ne connaissait point la capitale.

Ce n'était pourtant pas un bourgeois, ni un provincial naïvement arrivé à Paris. Ce jeune homme se nommait l'abbé Louis de Villeguière.

Le comte de Villeguière, son père, avait deux fils. Charles, l'aîné, devait hériter du titre et de la fortune; Louis, le second, était destiné comme tous les cadets à faire fortune lui-même, soit dans les ordres, soit dans l'armée.

Les deux frères ne s'aimaient pas. Charles était chétif, mal venu, et ne rachetait ses défauts physiques par aucune qualité.

Il envoyait la santé, la force, la bonne mine de son jeune frère et abusait singulièrement de son droit d'aînesse en le traitant avec une hauteur insolente et en s'ingéniant à contrecarrer ses moindres plaisirs.

Louis commença par le craindre et finit par le détester.

Pour se soustraire à sa tyrannie, il décida de quitter son pays natal et vint à Paris où il s'installa dans un pauvre quartier.

A quelque temps de là, Charles se maria sans qu'il en fût informé et vint, lui aussi, habiter Paris; Louis entendit alors parler de l'hôtel du comte de Villeguière et fut heureux d'apprendre où était situé cet immeuble afin de pouvoir l'éviter.

Il y avait plus de trois ans qu'il végétait de la sorte, lorsque lui fut faite cette proposition de rendez-vous par une des filles de la Sainte-Foy.

Il accepta l'aventure qui ne lui parut pas extraordinaire.

Il alla chez l'entremetteuse. Un carrosse de louage stationnait devant la porte.

La Sainte-Foy lui dit d'y monter. Il y monta; et fouetta cocher!

Les portières de la voiture étaient hermétiquement closes; les rues étaient sombres; la voiture roula pendant une heure sans qu'il pût deviner quelle direction elle suivait.

Lorsqu'elle s'arrêta, un homme vint ouvrir; c'était le cocher, mais il avait mis un masque.

Ils se trouvaient dans une petite cour qu'une grille basse séparait d'un jardin. Ils s'avancèrent sous une allée de charmille taillée en colonnes et en portiques, sous lesquels s'élevaient alternativement des statues et des vases de marbre.

Au sortir de cette allée, Louis se trouva devant ce qu'on appelait alors une petite maison, et de ce qui, plus tard, porta le nom plus juste de folie.

L'homme masqué tira de la poche de son

Les Tragiques

gilet une clef aussi petite que celle d'une cassette, et ils entrèrent dans un vestibule faiblement éclairé par une lampe.

Ce vestibule communiquait avec deux antichambres: l'une destinée aux fournisseurs, l'autre aux grisons favoris et aux entremetteuses.

Cette dernière pièce donnait sur les salons.

Comme les antichambres, ils étaient éclairés par la lumière douteuse d'une lampe peu puissante.

Un silence complet régnait.

Cette obscurité, ce silence, cette solitude impressionnèrent défavorablement l'abbé de Villeguière.

Il s'attendait à trouver partout un air de fête.

Rien n'annonçait un rendez-vous d'amour et, si quelqu'un devait être attendu dans cette demeure, il semblait que ce fût plutôt un médecin ou un prêtre qu'un amoureux.

L'homme masqué ouvrit une autre pièce et dit au jeune homme:

— C'est ici.

Villeguière entra.

La porte se referma sur lui.

Il se trouvait dans une chambre à coucher.

Il fit deux... trois pas... Personne!

Serait-ce une mystification? se disait-il, quand par l'entre-bâillement des rideaux du lit il entrevit une femme entièrement nue.

De l'une de ses mains elle se voilait le visage.

Louis lui prit l'autre main.

— Madame? fit-il à voix basse.

Point de réponse.

— Ne m'entendez-vous pas?

Il crut percevoir un soupir.

Attribuant ce silence étrange à un reste de honte, il la souleva doucement dans ses bras.

Elle palpitait violemment, mais son visage était baigné de larmes.

— De grâce, madame, dit-il, que signifie cette douleur? En serais-je la cause?... Mais alors pourquoi ce rendez-vous? Voulez-vous que je me retire?

Ces paroles parurent l'effrayer.

— Demeurez, monsieur, je vous supplie!

— Mais, madame...

— Pardonnez-moi ces larmes.

— Daignez m'en expliquer la cause alors.

— Plus bas! implora la jeune femme.

— Que craignez-vous?

Elle jeta autour d'elle des regards égarés.

— J'ai peur, dit-elle.

— De qui donc?... La maison est déserte, il n'y a ici que nous et l'homme qui m'a conduit.

— Cet homme, c'est lui que je crains. Il est caché quelque part, qui nous écoute, nous épie. Où? je ne sais. A cette porte peut-être.

Et, d'un mouvement, elle ramena sur Louis et sur elle les longs rideaux du lit.

— Oh! je vous en prie, reprit-elle, qui que vous soyez, noble ou non, vous n'êtes pas un homme vulgaire, vous êtes jeune, brave, généreux; moi, je suis malheureuse, je ne suis pas ce que vous pouvez croire, je ne suis pas coupable, sauvez-moi!

— Mais de qui?

— De cet homme.

— Quel est cet homme?

— Mon mari.

— Votre mari? s'écria à voix haute le jeune homme.

— Chut! fit l'inconnue.

— L'infâme!... Mais venez, venez, je vous ouvrirai le chemin, moi. Où voulez-vous fuir?

— Là où vous irez vous-même.

— Comment?

— Partout où vous irez, si toutefois...

Elle baissa les yeux et hésita.

— Si toutefois, reprit-elle, vous consentez à ce que je vous accompagne!...

— Oh! on ne consent pas au bonheur, répartit Louis ensorcelé par la beauté de cette femme. C'est avec joie, avec passion que l'on s'élance au-devant de lui.

— Vous me sauvez, n'est-ce pas? fit-elle. Vous me délivrerez de ce monstre?

— Oui, je te sauverai! répondit Louis en l'étreignant avec passion. Viens! dussé-je mourir pour toi!

— Vous avez des armes?

— Non, mais qu'importe!

Elle se vêtit à la hâte.

— Es-tu prête? demanda Louis en se dirigeant vers la porte.

Mais, soudain, celle-ci s'ouvrit.

L'homme masqué apparut, une épée à la main.

— Misérable! s'écria Louis s'élançant à sa rencontre.

Le mari avançait, menaçant...

— Ah! lâche, tu trembles, cria le jeune homme indigné.

Et, lui arrachant son épée, il la lui plongea dans le cœur.

— Louis, gémit le blessé en tombant à la renverse.

— Louis? que dit-il?... Quel est cet homme?...

Villeguière se pencha vers le mourant et lui arracha son masque:

— Ah! mon frère!... J'ai tué mon frère! hurla-t-il.

— Madame, la voiture qui m'a amené m'attend dans la cour. Dois-je vous reconduire à l'hôtel de Villeguière? dit-il après quelques instants d'un silence angoissé.

— Jamais, répondit-elle.

— Cependant, songez-y bien, en m'accompagnant, vous vous dénoncez comme ma complice.

— Je vous aime, dit-elle, et je vous suivrai.

Quelques instants plus tard, ils filaient au hasard des chemins.

Mais deux hommes qui se tenaient blottis dans la rue, en observation, sortirent de leur cachette.

Ces deux hommes étaient l'officier de police à qui la Sainte-Foy avait fait ses confidences, et un de ses agents, le meilleur coureur dont il eût pu disposer.

— Suis la voiture, dit le gradé à son subordonné, et envoie-moi des nouvelles.

— Quelque chose d'extraordinaire s'est passé, pensait-il, la sortie de cette voiture a tout l'air d'une fuite. Voyons la maison.

Ses soupçons se confirmaient à chaque pas. Non seulement la porte cochère était restée ouverte, mais encore celle de la maison.

Bientôt il se trouva dans le petit salon où gisait le comte Charles de Villeguière.

— Il est évident, pensa-t-il, que la comtesse est dans la voiture. Arrêter l'assassin, c'est arrêter la comtesse. Que faire?

L'arrestation de M^{me} de Villeguière serait un immense scandale.

Il résolut de garder le secret de sa découverte et d'agir seul, selon les circonstances.

Il fut bientôt instruit du parcours suivi par la voiture de Louis de Villeguière, de l'hôtel où il était descendu, mais, à partir de cet endroit, il perdit les traces des fugitifs.

Il ne put garder pendant plus de deux jours le secret de la mort du comte et de la disparition de sa femme; mais il omit dans son rapport le récit de ce qui pouvait prouver la culpabilité de cette dernière.

Il se doutait, en définitive, qu'elle n'avait eu dans cette terrible aventure qu'un rôle passif.

Le lieutenant général de police approuva sa prudence, et l'on fit tout ce que l'on put pour étouffer le bruit soulevé par le crime.

Durant la fuite des deux complices, la jeune femme avait demandé:

— Et où allons-nous?

— Dans une maison que j'ai louée entre Saint-Mandé et Vincennes. Je ne l'ai jamais habitée. Je suis complètement ignoré dans cet endroit. Si tu consens à y rester recluse pendant quelque temps, j'ai lieu de croire que nous échapperons à toute recherche.

— J'y consens de grand cœur, avait répondu la comtesse.

— L'heure est propice à notre voyage. Les rôdeurs de nuit et les sergents de police rentrent chez eux, les ouvriers ne se rendent pas encore à leur travail, les rues sont désertes partout.

Le pavillon qu'avait loué l'abbé de Villeguière était petit, modeste et entouré d'une haie touffue. Ils y furent vite installés, et Louis de Villeguière reprit son costume d'abbé pour aller aux provisions dans le village.

Le premier repas fut aussi gai qu'il pouvait l'être après le drame affreux de la nuit et, naturellement, le jeune homme demanda à la comtesse de s'expliquer sur l'attentat prémédité par son mari.

Ce fut pour elle un grand sujet d'embarras; cependant, après quelques hésitations, elle fit le récit de sa triste aventure.

— Mon mari, après un accident dont je n'ai cherché à connaître ni les causes ni la nature, avait perdu — lui qui ne m'aimait pas — le pouvoir de m'être infidèle. Après une jeunesse débauchée, où s'était engloutie sa fortune d'abord, et plus tard la mienne, l'amour platonique eût pu seul le consoler s'il eût trouvé une femme qui s'en contentât. Il m'avoua, le lendemain de notre mariage, la honte de son état, en me déclarant, du reste fort généreusement, qu'il n'accepterait point de moi un sacrifice si important.

(1) Voir Police Magazine, n° 337 et 338.

Les Archives du Règne de LOUIS XV

« Il me parla, avec une certaine éloquence, de la fascination qu'avait exercée sur lui ma beauté et attribua à celle-ci la cause d'une illusion qui pouvait me paraître un crime. Il me supplia de lui garder le secret. J'étais toute confuse, quelque peu irritée. Mais j'étais jeune et, repoussant bien loin une liberté où tant de femmes eussent cherché des sujets de consolation, je m'enfermai chez moi, refusant d'aller dans le monde et désirant être oubliée.

« Il est facile, sans doute, de prendre une semblable résolution ; mais il en coûte de la tenir. Chaque jour ajoute aux difficultés de la lutte.

« Après avoir plaint mon mari, je le détestai.

« Le comte savait que sa présence, ses visites m'étaient plus qu'importunes. Aussi me les épargnait-il autant qu'il le pouvait. Dernièrement, après une absence de plusieurs mois, il me fit pourtant prier de le recevoir. Il y a de cela quinze jours environ. J'étais souffrante. Les médecins jugeaient ma poitrine atteinte et j'ai su, depuis, qu'ils avaient exagéré mon mal auprès de mon mari.

« Pénétré de l'opinion des médecins, le comte vint me voir. Je vous laisse le soin d'imaginer, vous qui le connaissez, l'habile patelinage qu'il employa tout d'abord.

« Ne pouvant me parler de son amour, il poussa la délicatesse jusqu'à se dire souffrant.

« Sa santé déclinait. Le pauvre homme !...
« Il s'inquiétait de mon avenir, disait-il.
« A ce propos, je lui fis observer qu'il était au moins singulier qu'il s'occupât d'une existence qu'il sacrifiait au jour le jour.

« Il entra dans de pénibles protestations et, comme je le pressai, autant pour le tirer des bornes de son hypocrisie que pour me débarrasser de sa présence, il me déclara que les médecins ne lui donnaient pas un an à vivre et que, notre fortune étant totalement dissipée, il s'était demandé ce que je deviendrais si je venais à le perdre !... Tendre préoccupation.

« Mais si ma fortune vous a précédé dans la tombe, lui dis-je sans aucun ménagement, j'ai des parents riches, j'ai du moins un oncle...

« Il m'interrompit avec un faux sourire.
« J'y ai songé, me dit-il, j'ai songé à votre oncle, le vieux chanoine d'Orgeval, mais...

« Et là il s'arrêta pour me pénétrer d'un de ces regards incisifs qui lui appartenaient.

« Mais... vous vous souvenez, Marie, que le chanoine d'Orgeval est un... maniaque ?

« ... Ah !
« Oui... Il nous a dit assez crûment qu'il ne voulait pour héritiers que des personnes qui n'auraient jamais été dans le cas de désirer son héritage.

« Soit ! monsieur.
« C'est ainsi.
« Après ?
« Il a déclaré formellement qu'il ne léguerait sa fortune qu'à notre héritier.
« Eh bien ?
« Notre héritier !... Nous n'en avons pas.

« La rougeur me monta au front.
« Épargnez-moi ces considérations.
« Mais c'est de votre intérêt qu'il s'agit, madame, fit-il avec vivacité.

« Je le pense bien, répliquai-je avec un sourire amer. Enfin, que pouvez-vous, en ce cas, dans mon intérêt ?

« Il ne fut point décontenancé :
« Beaucoup, répliqua-t-il.
« Je gardai le silence.
« Je puis beaucoup, répéta-t-il.
« Était-ce une résurrection ? J'en tremblais.

« Non par moi-même, reprit-il.

« — Je vous ai donné à entendre qu'il nous fallait un enfant.

« — Eh bien, qu'y puis-je, moi ?

« — Tout.

« — Comment cela ?

« — Ayez un enfant : c'est tout simple, puisque je suis prêt à le reconnaître.

« J'étais pâle d'indignation.

« — Voyons, Marie, vous n'êtes pas sortie d'hier de votre couvent de province ; si vous étiez seulement sortie d'un couvent de Paris, d'un de ces couvents où se plaisait le vieux d'Argenson, vous ne prendriez pas pour si peu un air scandalisé. Pourquoi vivez-vous cloîtrée dans votre appartement ? Vous ignorez tout de la vie. Mais, à la Cour, quelle princesse n'a pas d'amant ? La duchesse douairière vit publiquement avec Law. La duchesse de Bourbon a Du Chayla. La princesse de Conti a son neveu La Vallière, et sa fille a pour amant La Fare. Sa sœur, M^{lle} de Charolais, aime le duc de Richelieu, et sa cadette, M^{lle} de Clermont, aime le duc de Melun. M^{me} de Berryson père ; M^{me} de Chartres, toutes les filles d'un couvent.

« — Assez, monsieur ! m'écriai-je.

« — Non, je veux vous déniaiser.

« — M^{me} du Maine a le cardinal de Polignac et d'autres...

« — Assez, vous dis-je, vous me révoltez..

L'exemple ne fait pas autorité en cas pareil. Vos calculs sont odieux. Vous craigniez que je meure, que la fortune de mon oncle vous échappe, et vous voulez que je demande à la galanterie ce que vous ne pouvez me donner ? Mais c'est ignoble !
« — Réfléchissez ! répliqua-t-il. Ne

m'obligez pas à employer la violence. Sur cette menace, il se retira.

« Depuis ce jour, je fus contamment en butte aux plus ingénieuses et aux plus cruelles persécutions. Tout fut mis en œuvre pour surprendre et pervertir mon imagination. Je le croyais capable de tous les crimes, même d'un assassinat. Je craignais la mort, je l'avoue ; je tremblais que, dans un moment de rage, il ne me tuât. Ce fut la peur de la mort qui me soumit à ses dessein. Ce fut pour échapper au cauchemar du poignard et du poison que je me jetai désespérée sur le lit où vous m'avez trouvée.

Une semaine s'écoula dans la petite maison de Saint-Mandé. Marie s'était mise à partir pour aller aux provisions.

Quelques jours après, elle ramena avec elle au pavillon une marchande de parfumerie. Louis blâma sévèrement cette imprudence.

« La plupart de ces marchandes ambulantes, dit-il, dépendent de la police et sont à sa disposition. On cherche après nous, on nous trouvera.

Quelques jours encore s'écoulèrent sans que rien ne vint ajouter aux inquiétudes de Louis.

Un matin, Marie sortit comme d'habitude, mais tarda à rentrer.

Louis s'inquiétait de ce retard, se promenant du pavillon à la porte du jardin.

Tout à coup, cette porte livra passage à une bande de sergents, il comprit... il crut comprendre.

Il se dit : Marie est arrêtée.

Un inspecteur de police — le même qui avait suivi dès son commencement cette triste aventure. — aborda Louis :

« Monsieur Louis de Villeguière, dit-il, au nom du roi, je vous arrête.

Il n'y avait pas à discuter ; à résister, encore moins. Il suivit l'inspecteur et ses gens, monta dans la voiture toute prête (ce qui le frappa) et roula vers le donjon de Vincennes.

Mais qu'était devenue Marie ?...

Cette question, elle paraît simple, n'est-ce pas ? Cette question occupa Louis, l'absorba pendant huit ans !

Enfin, au bout de ces interminables années de souffrance, Louis réussit à s'évader.

Mais de nouvelles douleurs l'attendaient au sortir de sa prison.

Marie, la femme pour qui il avait tant souffert, Marie, qu'il n'avait jamais cessé un seul jour pendant huit années, d'évoquer dans ses tortures, Marie était libre, depuis le jour où elle avait quitté Saint-Mandé et, depuis ce jour, elle avait un amant !

Ah ! cette révélation fut atroce !...

Mais quel était cet amant ? Un gentilhomme ? Non... Quelque honnête bourgeois qui l'avait recueillie ?... Non.

(Suite page 15)

RENÉ BELLECOUR.



Au-dessus : Tirant son poignard, il en frappa la femme au-dessous du sein gauche.

« — Eh quoi ?... Que voulez-vous dire ?

« — Écoutez, Marie, notre situation est critique ; la banque de Law nous a ruinés, et, d'autre part, vous savez les idées bizarres de votre oncle et son entêtement. Si nous avions un enfant, nous serions sauvés.

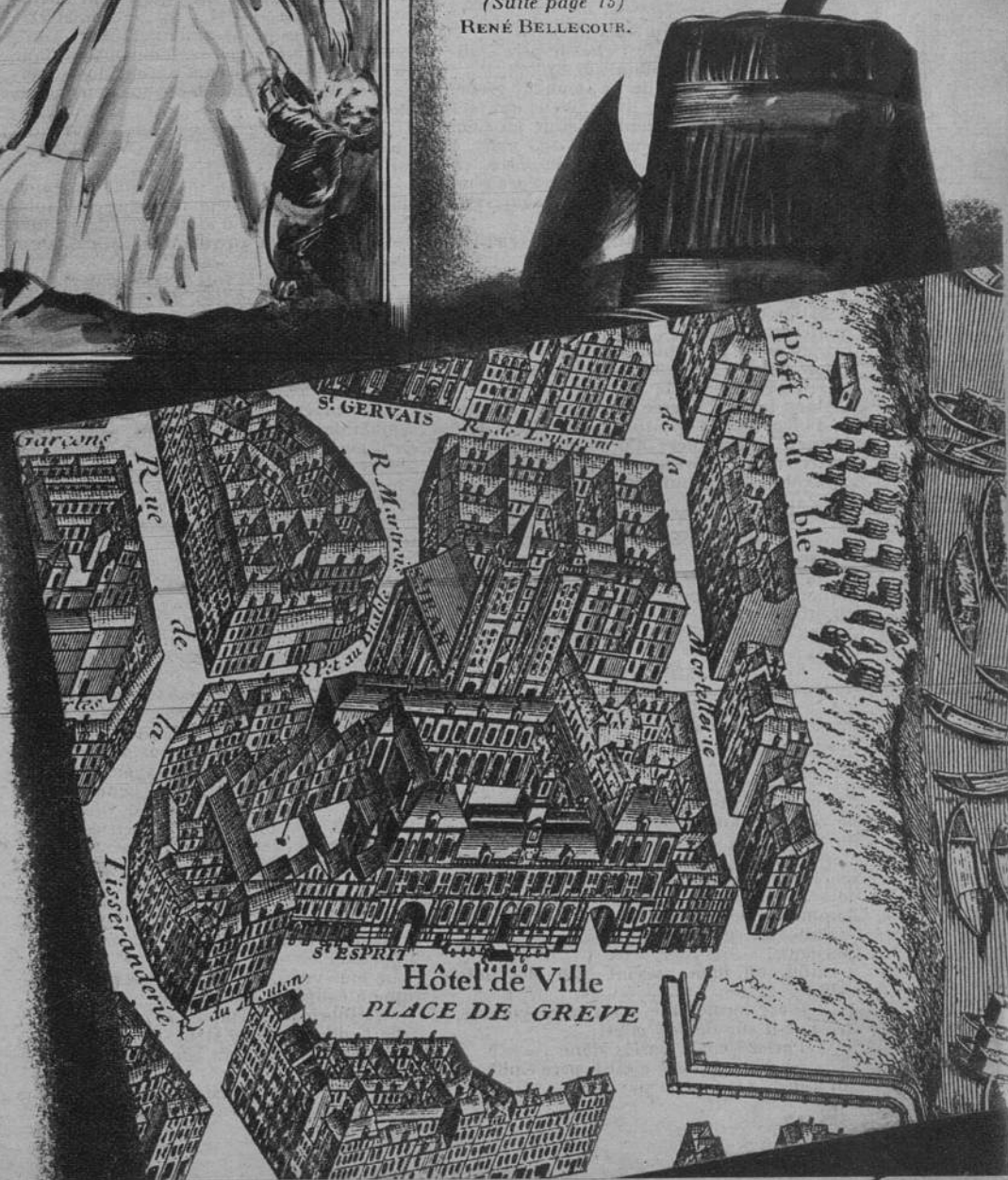
« — Mais, monsieur, ne vous en déplaît, si mon oncle me savait sur le point de tomber dans la misère, certainement, tout maniaque qu'il est, il me laisserait ses biens.

« — Oui, mais le chanoine se porte comme le Pont-Neuf, et vous pourriez mourir avant lui.

« Je fis un mouvement de surprise.

« — Je vois que vous vous inquiétez autant de ma santé que de la vôtre, et je vous en remercie. Mais, enfin, ce n'est pas pour me dire que nous sommes ruinés que vous êtes venu chez moi ; je sais depuis longtemps que l'hôtel de Villeguière et le luxe qui nous entoure ne nous appartiennent plus. Ce n'est pas non plus pour me dire que je puis mourir avant mon oncle d'Orgeval ? Pourquoi donc êtes-vous venu ? Expliquez-vous...

Ci-contre : La place de Grève au XVIII^e siècle.



UN DOCUMENT SENSATIONNEL

L'exécution d'un espion à Barcelone



Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un document absolument sensationnel « la photo de l'exécution, près Barcelone, d'un espion nationaliste démasqué par les gouvernementaux. Ce document qui a passé en fraude, ces jours-ci, à la frontière franco-espagnole n'illustre-t-il pas à lui seul toute l'horreur de la guerre civile qui met à feu et à sang la malheureuse Espagne ?

Il n'est pas de tableau, pas de description d'envoyé spécial qui vaille ce simple cliché. Et, quelle que soit l'opinion politique de nos lecteurs, ne faut-il pas admirer la crânerie de ce fusillé qui, sans bandeau ni poteau d'exécution, se tient droit et fier sous les balles ? (Exclusivité Vu et Police-Magazine.)

LE PLAIDEUR TRAGIQUE

DANS la nuit de mardi de la semaine dernière les habitants de Gagny perçurent soudainement le sinistre ululement de la sirène des pompiers. Ceux qui étaient encore au café demandèrent où le feu avait pris. — Vers la Franceville, leur répondit-on.

Et, en effet, en direction de cette petite rue, le ciel s'embrasait d'une lueur tragique rougeoyante.

— Chez qui est-ce ?

On ne savait pas encore. Beaucoup coururent vers les lieux du sinistre, comme il se fait toujours en pareil cas lorsqu'on est tant soit peu curieux.

Dans la rue un cordon de gendarmes barrait le chemin :

— Chez qui est-ce ?

— Chez le père Guilloux...

— Ah ! mais oui, c'est chez le père Guilloux... c'est son pavillon qui brûle...

A vrai dire, personne ne semblait réellement ému à l'annonce du malheur qui fondait sur le père Guilloux. C'était un bonhomme que chacun connaissait, mais il était de caractère si vif, si emporté, de mœurs si sombres que personne n'éprouvait assez de sympathie à son égard pour vraiment s'attrister du sinistre.

Seules, des réflexions de ce genre venaient aux lèvres :

— Ah ! ben... il doit en faire une tête, le vieux !

— Qu'est-ce qu'il doit et rouspéter et gesticuler !

C'est alors qu'annonçant son arrivée par son grêle de sa corne, une ambulance vint stopper tout près de la petite foule.

Dans la nuit barrée des lueurs étranges de l'incendie, la petite foule vit des gendarmes brancardiers d'occasion déposer à l'intérieur de la voiture une forme humaine.

— Mais il y a un blessé !

— C'est grave !

— C'est peut-être lui...

— Ou sa femme.

Par trois fois l'ambulance stoppa près de l'incendie. Par trois fois, elle repartit emportant la forme allongée d'un corps sur un brancard !

— Ça a dû être terrible, disaient les gens...

— Ils ont dû être surpris quand ils dormaient.

— Dormaient ! Mais ils n'étaient que deux à dormir dans le pavillon, deux et pas trois, le père Guilloux et sa femme, c'était tout !

— Oui... oui... Alors comment expliquer ?

— Que s'est-il passé ? demandait avide de renseignements la foule aux gendarmes du service d'ordre, foule d'autant plus étonnée qu'à tout prendre l'incendie ne semblait pas avoir été d'une gravité extrême, déjà le feu était maîtrisé et plus aucune flamme ne perçait du toit.

Mais les gendarmes restaient muets. Consigne !

Enfin, un malin revint avec des nouvelles :

— C'est formidable, c'est inimaginable, s'écria-t-il sûr de son effet.

— Parlez ! mais parlez donc...

— Eh bien, voilà ? c'est le père Guilloux qui a mis le feu à son pavillon...

Un murmure d'incrédulité s'éleva :

— Pourquoi aurait-il mis le feu...

— Et les blessés ?

— Ce ne sont pas des blessés... ce sont des morts !

Un grand silence...

— Le père Guilloux, après avoir mis le feu, s'est tué !

— Et les deux autres ?

— Avant de mettre le feu, avant de se tuer, le père Guilloux a assassiné sa femme et son voisin Robricard !

L'incendie du petit pavillon n'était pas seulement un incendie, mais l'achèvement d'un terrible drame !

● ●

Le père Guilloux avait soixante-cinq ans.

En 1900, à vingt-huit ans donc, c'était un personnage. Figurez-vous qu'il était chauffeur d'Edouard VII, roi d'Angleterre.

Au reste, jusqu'à ces derniers jours, Guilloux aimait à évoquer ce temps magnifique où il conduisait dans un automédon superbement inconfortable de royaux et princiers passagers.

Guilloux devait être un conducteur émérite. Il resta huit ans en place. La référence est excellente.

Et, lorsqu'il quitta sa très digne occupation, Guilloux, estimant vraisemblablement que nul autre n'était digne de profiter de son expérience au volant, s'installa maréchal ferrant !

Guilloux, dont le fort n'était pas d'avoir de la suite dans les idées, du moins en ce qui concernait ses métiers, un beau jour, las de ferrer des chevaux, parce que, probablement, ils se faisaient de plus en plus rares, changea encore son fusil d'épaule.

Il devint chef de musique.

Là, s'arrête la liste de ses carrières dissemblables : en 1919, jugeant sans doute qu'il avait assez épuisé ses forces dans ces divers métiers de l'activité humaine, il s'installa avec ses souvenirs hétéroclites, en bon petit rentier, à Gagny.

M. Guilloux acheta quelques mètres de terrain et fit construire.

Ainsi se dressa bientôt au 4 de la rue Franceville un coquet pavillon.

Guilloux désormais vécut là, une existence assez renfermée en compagnie de sa femme.

Tout alla encore assez bien jusqu'en 1927.

En 1927 donc, un terrain contigu à celui de M. Guilloux fut mis en vente.

Guilloux se porta aussitôt acheteur. Dans son esprit, il voyait déjà son jardin agrandi... il voyait un potager plus spacieux avec, au printemps, de beaux arbres, fruitiers croulants de cerises, d'abricots, mais tout cela était dans sa pensée et ne devait pas se réaliser.

Un autre personnage, M. Joseph Robricard, un honnête quinquagénaire, entrepreneur de serrurerie de son métier, avait décidé lui aussi d'acheter le terrain qui à son autre extrémité, était également contigu à sa propriété.

Le jour venu, ce fut une bataille homérique à coups de surenchères...

M. Robricard l'emporta !

M. Guilloux était battu, son humeur déjà sombre roula dans un gouffre plus sombre encore.

Ce gouffre se transforma en un abîme

lorsqu'un beau matin il reçut par voie d'huissier un petit papier qui lui disait en quelque sorte ceci :

« Monsieur,

« Par suite d'une erreur dans l'établissement du cadastre, il se trouve que vous jouissez dans votre actuelle propriété, depuis des années, de trois mètres carrés de terrain qui font intégralement et légalement partie du terrain mitoyen au vôtre et qui vient d'être vendu à votre voisin Robricard.

« En conséquence, vous voudrez bien dans le plus court délai rendre à César... »

L'ex-chauffeur royal, ex-maréchal ferrant, ex-chef de musique, répondit simplement :

— Non !... J'ai acheté en 19 un terrain et je le garde... Qu'est-ce que c'est que cette histoire de trois mètres de terrain ?

Comme les hommes de loi persistaient, au nom de M. Robricard, à réclamer les fameux trois mètres carrés... Guilloux tout en continuant à faire la sourde oreille, à titre de curiosité seulement, voulut en avoir le cœur net et chercher à savoir quel était l'emplacement précis de ces trois mètres carrés qu'il était bien décidé de ne pas rendre pour tout l'or du monde.

Le père Guilloux, le jour où il l'apprit, crut qu'il allait perdre la tête, que ses esprits allaient chavirer à tout jamais, pour tout de bon.

Imaginez-vous un peu ce comble du comble de la malchance : les fameux trois mètres carrés empiétaient sur sa maison, oui, sa maison à lui ! A lui Guilloux !

S'il rendait les trois mètres carrés, son voisin avait droit à un petit bout de sa maison !...

Or à quelques temps de là, il fut définitivement fixé sur les intentions de son voisin.

M. Robricard voulait récupérer ses trois mètres de terrain, mais ne voulait nullement profiter du petit bout de maison... Il réclamait purement et simplement que Guilloux démolît son pavillon !

On plaïda et on replaïda !

Alors, pendant des années, ce furent des jugements.

Le 3 décembre 1931 le tribunal de Pontoise condamna Guilloux à démolir sa maison et à payer deux mille francs de dommages et intérêts.

La Cour d'appel de Paris confirma le jugement.

Le 8 juillet 1937, le jugement allait devenir exécutoire.

C'était la fin... il n'y avait plus à lutter !

Le père Guilloux dit :

— J'ai toujours agi jusqu'à présent dans la légalité... j'agirai désormais dans l'illégalité !

Le père Guilloux tint parole.

● ●

Voici quelques jours M^{me} Guilloux s'étonnait de voir revenir son mari de courtes promenades porteur d'un ou deux bidons d'essence.

— Que veux-tu en faire ?

— Tu verras !

M^{me} Guilloux ne put en tirer davantage de son époux dont on devine quelle pouvait être l'irascibilité de caractère... Le 8 juillet approchait... approchait !

Et le père Guilloux s'enfermait dans son grenier avec ses bidons d'essence. Il pouvait bien y en avoir une dizaine !

Que faisait Guilloux ?

A l'aide d'une corde, il attachait cinq bidons ensemble laissant libre un grand bout, mais très long bout de la corde.

Puis il alignait au beau milieu du grenier, comme des soldats de plomb, les cinq bidons et tirait sur la ficelle.

Tous les cinq, sous cette secousse, perdaient l'équilibre dans un grand bruit de ferraille.

Ainsi, mardi matin Guilloux monta-t-il une dernière fois au grenier, déboucha les bidons et, prenant l'extrémité libre de la corde, la faisant passer par la trappe, la laissa pendre dans sa chambre.

Il referma à clé la porte de sa chambre et passa une journée des plus agitées.

Après dîner, il dit soudain à sa femme (il pouvait être tout prêt de dix heures) :

— Je vais faire un tour !

— Où vas-tu ?

— Je ne vais pas loin, j'en ai pour cinq minutes.

Ce qui laissa M^{me} Guilloux dans une grande angoisse et une grande perplexité, c'est que son époux pour ce petit tour digestif d'après dîner emporta son fusil.

Comprenant à demi, devant la tragédie toute proche, elle ne trouva qu'un mot à dire :

— Veux-tu que je t'accompagne ?

— Non.

Ce non était proféré avec tant d'autorité qu'elle obéit. Elle attendit le retour de son mari, tremblante de peur, l'oreille tendue au moindre bruit.

Elle perçut soudain une détonation !

Elle n'avait pas eu le temps de revenir de son émoi que Guilloux était de retour.

— Qu'as-tu fait, malheureux ?

Pour toute réponse, elle reçut en pleine mâchoire un violent coup de poing.

Elle se débattit, elle lutta... mais elle n'était pas de force. Bientôt à demi étranglée, à demi assommée elle gisait inanimée sur le carreau de la cuisine.

Et de sa poigne terrible, d'homme pris par la folie du meurtre, Guilloux, à l'aide d'une forte corde, accrocha ou plutôt pendit la compagne de sa vie à un crochet de la cuisine.

Quant à la petite promenade d'après dîner, elle avait permis au père Guilloux de tirer à travers une fenêtre de son pavillon sur son voisin, le voisin qu'il haïssait, Joseph Robricard.

Robricard avait reçu la décharge en pleine poitrine qui entraînait la mort à brève échéance.

Et, tandis que M^{me} Robricard, folle de douleur, appelait à l'aide, Guilloux perpétrait son second crime.

Lorsque M^{me} Guilloux fut bien morte à son tour, l'ex-chauffeur ne perdit pas son temps.

Il répandit le contenu des cinq bidons d'essence laissés libres sur les planchers de sa salle à manger et de sa chambre.

Sur ce, il tira sa fameuse ficelle et le contenu des cinq autres bidons se déversa dans le grenier.

Alors, délicatement, il alluma une allumette et mit le feu à la maison.

Il ne lui restait plus qu'à retourner son arme contre lui-même et à se faire justice avec la seconde balle de son fusil. Il n'y manqua point.

Ainsi donc le jugement de Pontoise entériné par la Cour d'appel de Paris serait exécuté.

La maison serait détruite... les fameux trois mètres carrés libérés de toute bâtisse... mais Robricard n'en profiterait pas... Quant à lui, Guilloux, valait mieux la mort que de vivre, à son sens, pareille injustice !

PHILIPPE ARTOIS.



Le cadavre de M^{me} Guilloux. (P. F.)

La tuerie de Villefranche



Léon Gorgier (à gauche) et Louis Pinet (à droite), les deux assassins de M. et M^{me} Reymond. (Rap.)

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (De notre envoyé spécial.)

On pouvait dire ici, sans crainte de se tromper, que les époux Reymond formaient le plus heureux des ménages.

Lui, Paul Reymond, âgé de trente-six ans, était originaire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or ; elle, de deux années plus jeune, était parisienne. Peu après leur mariage, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années environ, ils étaient venus s'installer à Villefranche-sur-Saône, cette paisible cité que baigne une des plus belles rivières de France, et ils y avaient installé un magasin de droguerie, au n° 2 de la rue de Thizy.

Comment les deux commerçants, qui habitaient au premier étage d'une coquette maison, au 18 de la rue Pierre-Berthier, à l'angle de la rue Loison-le-Chatelus, n'auraient-ils pas été heureux : il y a sept ans une mignonne petite fille, Jeannette, était venue resserrer encore les liens qui les unissaient.

Et leurs affaires étaient, au surplus, des plus prospères. Ce qui permettait à tous ceux qui les connaissaient de dire en parlant d'eux :

- Des gens charmants, gracieux, toujours prêts à rendre un service.
- Si unis, avec cela : jamais la moindre discussion.
- Et d'une propreté ! Si vous voyez l'ordre qui règne dans leur appartement ; c'est coquet, bien tenu...
- Ils s'adorent.
- Comme des jeunes mariés !
- Et leur petite Poupette — ainsi nommait-on Jeannette — n'est-elle pas délicieuse ?
- C'est l'enfant la mieux élevée que je connaisse.
- Ils méritent bien leur bonheur, ceux-là.

Leur bonheur ? Hélas ! C'est sur cette belle petite famille qu'allait fondre la plus terrible des catastrophes et, lorsque nous arrivâmes à Villefranche, il n'y avait plus que deux cadavres et une blonde fillette qui ignorait encore tout de l'affreux drame.

Le drame, il se déroula dans la nuit de l'Ascension. Il était environ vingt-trois heures. Peu de temps auparavant les époux Reymond avaient arrêté leur poste de T. S. F. et s'étaient couchés lorsque, brusquement, deux détonations retentirent.

Puis les voisins entendirent un bruit de lutte, suivi de cris affreux :

— Au secours ! On tue mon mari ! Au secours !

Il y eut encore des coups de feu et le silence régna à nouveau.

Un silence de mort... Déjà les fenêtres et les portes des maisons avoisinantes s'ouvraient et d'aucuns purent apercevoir une ombre qui, glissant d'un toit, sautait sur la chaussée, enfourchait une bicyclette et disparaissait dans la nuit.

Quelques instants plus tard, les propriétaires des époux Reymond recevaient dans leurs bras la femme du droguiste, couverte de sang, qui serrait contre elle la petite Jeannette et murmurait péniblement :

— On nous a tués, on nous a tués...
— Qu'avez-vous ?

- Je...
- La malheureuse ne put terminer et s'évanouit.
- Tout le monde était sens dessus dessous :
- Que s'est-il passé ?
- On ne sait pas.
- Un drame passionnel ?
- Pensez-vous !
- Prévenons la police.
- Quelqu'un proposa :
- J'y cours ?
- Oui, tout de suite.

Pendant ce temps, on pénétrait dans le logis de M. Reymond. Celui-ci, vêtu d'un pyjama, était étendu, baignant dans son sang, dans une petite pièce servant de débarras. Il avait cessé de vivre.

Les agents qui arrivèrent les premiers sur les lieux firent transporter d'urgence M^{me} Reymond à la clinique du docteur Condamin, rue François-Giraud, en attendant la venue des autres enquêteurs.

Ces derniers furent bientôt là, eux aussi. C'étaient : M. Mancier, procureur de la République ; M. Janicot, juge d'instruction ; M. Gaudre, commissaire de police ; M. Dousséaud, capitaine de gendarmerie.

Les constatations faites permirent alors de reconstituer ainsi la tragédie :

M. Reymond est couché et dort. Réveillé soudain par un bruit insolite, il se lève pour se rendre compte de ce qui se passe et se dirige vers le débarras où il entend remuer. Un homme est là et une lutte sauvage s'engage aussitôt. Mais, se servant d'une pince-monseigneur, le malfaiteur a bientôt le dessus et, profitant de son avantage, fait feu sur le droguiste, qui s'écroule. Au même instant apparaît M^{me} Reymond, accourue au secours de son mari. A son tour elle est sauvagement abattue de deux balles de revolver, au foie et à l'intestin. Mais elle a encore la force d'aller porter son enfant chez des voisins.

Enfin le bandit, sans rien emporter, car il entend déjà les voisins de ses victimes manifester leur présence, prend la fuite. On sait le reste.

L'enquête, à laquelle devaient collaborer également deux remarquables policiers, le commissaire Vattard et l'inspecteur Dubois, de la brigade mobile de Lyon, fut menée minutieusement. Tout d'abord il s'agissait de reconstituer le chemin employé par le ou les meurtriers : il apparut bientôt que celui-ci avait pénétré dans l'habitation en montant sur le toit d'un hangar voisin et en brisant une fenêtre, puis qu'il était reparti par le même chemin.

D'ailleurs, la police eut bientôt à sa disposition diverses pièces à conviction du plus haut intérêt :

D'abord, dans la main crispée du mort, une mèche de cheveux.

Puis, sur les lieux du crime, un chapeau assez élégant, sans initiales à l'intérieur, mais portant la marque d'une chapellerie du passage de l'Orgue, à Lyon. Une pompe à bicyclette était là également, ainsi qu'un de ces coins de bois dont se servent habituellement les professionnels de la cambriole pour forcer les portes.

Mais, la découverte qui frappa plus spécialement l'attention des enquêteurs fut celle, sur le toit du hangar, de plusieurs cigares de marque « Lutetia » enveloppés de cellophane.

— Oh ! oh ! murmura aussitôt le commissaire de police, voici qui me dit quelque chose.

Les magistrats l'interrogèrent du regard. — Oui, reprit M. Gambe, cela me fait souvenir du cambriolage commis, il y a

quelques heures, dans l'entreprise de bois Petitjean-Cortial, 11, route de Frans, à cinquante mètres d'ici. Le malfaiteur — qui a d'ailleurs laissé des empreintes digitales — n'a pu emporter, pour tout butin, qu'une boîte de cigares « Lutetia » et un revolver.

— Sans doute l'arme du crime, fit remarquer M. Janicot, le juge d'instruction. — C'est bien mon avis : le calibre est le même.

— Nous nous trouvons donc en présence d'un crime crapuleux.

— Vraisemblablement.

L'autopsie du cadavre de M. Reymond, pratiquée par le docteur Robin, médecin-légiste, n'apporta pas d'éléments nouveaux à l'enquête : la victime avait d'abord eu le crâne fracturé à l'aide d'une pince-monseigneur à deux pattes, puis elle avait été atteinte de deux balles, l'une dans le thorax et qui avait traversé le poumon droit, l'autre dans l'abdomen, ayant causé six perforations intestinales. La mort avait été instantanée.

Pendant ce temps, à la clinique du docteur Condamin, on pratiquait sur M^{me} Reymond l'opération de la laparotomie qui parut devoir tout d'abord réussir. La pauvre femme put même faire quelques déclarations, mais fut incapable de donner le moindre signalement de son agresseur.

— C'était une ombre, dit-elle.

Puis elle demanda à nouveau des nouvelles de son mari :

— Comment va-t-il ?

Car, bien entendu, on lui avait caché la mort de l'être cher, en lui disant qu'il n'était que blessé.

— Il va mieux.

— Heureusement.

Et elle retomba sur son lit.

— Reposez-vous, lui dit-on.

Mais son état était si sérieux que l'on dut bientôt abandonner tout espoir de la sauver.

En effet, quarante-huit heures plus tard la pauvre femme décédait à son tour, ignorant qu'elle allait rejoindre dans la tombe celui qu'elle avait tant aimé.

◆ ◆

Qui avait tué ?

Malgré le fait que le crime paraissait avoir été commis par un malfaiteur professionnel, certains supposèrent tout d'abord que M. Reymond et sa femme avaient pu être victimes d'une vengeance.

A l'appui de cette thèse, ils racontaient que le droguiste avait témoigné, il y a quelques années, dans une affaire correctionnelle et que son témoignage avait été particulièrement accablant pour le prévenu, un sujet italien, qui aurait juré alors de lui faire la peau.

Or cet homme ne venait-il pas d'être libéré ? N'est-ce pas lui qui avait mis sa menace à exécution et s'était vengé de sanglante façon ?

Tout cela était du domaine de la fantaisie, ainsi qu'on va le voir...

Le docteur Jacques Locard, du laboratoire de police criminelle de Lyon, avait relevé des empreintes fort nettes sur le chapeau, la pompe à bicyclette et le coin de bois abandonnés rue Pierre-Berthier. Par conséquent, si le ou les criminels avaient déjà eu maille à partir avec la justice, il serait facile de les identifier.

C'est ce qui se produisit :

Les empreintes relevées par le docteur Locard correspondaient à celles de deux redoutables malfaiteurs : Louis Pinet, dit « Petit-Louis », vingt-huit ans ; et Léon Gorgier, dit « La Gorge », trente-huit ans, tous deux habitant Lyon, tous deux plu-

sieurs fois condamnés pour vol, tous deux interdits de séjour.

Ils écumaient la région depuis longtemps : dans la nuit du 30 au 31 mars, après avoir cambriolé, à Villeurbanne, une villa du boulevard Eugène-Beguillon, ils tiraient sur le brigadier Thollon et le garde Deboille pour protéger leur fuite, blessant grièvement le premier.

Le mois dernier ils opéraient à Trévoux, quarante-huit heures plus tard à Quincy, la semaine suivante à Rive-de-Gier où ils commettaient, en une seule nuit, trois cambriolages.

Mais, cette fois, « Petit-Louis » et « La Gorge » furent moins heureux, car, s'ils réussirent encore à prendre la fuite, ils laissèrent entre les mains du lieutenant de gendarmerie Ollagnier un complice, Gaston Dugua, qui raconta bien des choses et fournit des détails intéressants sur les exploits du trio.

Pinet et Gorgier faillirent bien être arrêtés quelques jours avant le drame de Villefranche-sur-Saône ; ils consommaient à Lyon, dans un débit de la rue Creuset, du quartier de la Guillotière, lorsqu'ils furent reconnus par deux inspecteurs de la Sûreté lyonnaise en tournée de surveillance.

— Haut les mains ! cria l'un des policiers.

Mais on n'appréhende pas aussi facilement que cela des « durs » comme « Petit-Louis » et « La Gorge ».

Eux-mêmes, devant le geste des inspecteurs, avaient sorti leurs revolvers et c'étaient les représentants de l'ordre qui étaient obligés de lever les bras en l'air.

Puis les deux bandits obligèrent leurs adversaires à battre en retraite et s'enfuirent.

Cependant, les assassins étant identifiés grâce aux constatations du docteur Locard, il restait à les retrouver. Tâche difficile s'il en fut. Tout au plus pouvait-on supposer que Pinet et Gorgier s'étaient réfugiés à Lyon. Un témoin n'avait-il pas déclaré :

— Dans la nuit de vendredi, en passant à proximité de la rue des Archers, j'ai remarqué deux hommes qui cherchaient à se dissimuler. Je me suis arrêté pour observer leur manège et j'ai vu qu'ils examinaient attentivement les automobiles en stationnement comme s'ils avaient l'intention de s'emparer de l'une d'elles.

« Mais, se sentant observés, ils ne tardèrent pas à s'en aller. »

« L'un d'eux, le plus grand, portait une cicatrice au menton. »

Or Pinet porte une cicatrice au côté droit du menton. Il s'agissait donc vraisemblablement de « Petit-Louis » et de « La Gorge ».

On fouilla aussitôt les bouges lyonnais, où la pègre a coutume de se donner rendez-vous, mais ce fut en vain.

Puis, comme cela se produit toujours dans ces sortes d'affaires, une sorte d'illusion collective s'empara du public. Partout des gens dignes de foi vinrent affirmer avoir vu Pinet et Gorgier en tel ou tel endroit.

— J'ai vu Pinet.

Des policiers y couraient et ne trouvaient rien. Un jour les bandits étaient signalés au centre de la ville, le lendemain en banlieue. Mais les recherches restaient et, à l'heure où j'écris ces lignes, les deux sinistres assassins courent encore.

Espérons que ce ne sera pas pour longtemps !

GÉO GUASCO.

VICTIME DU DEVOIR



L'agent parisien Auguste Meunier, victime des bagarres de Clichy, est mort à l'hôpital, après de longues souffrances. Ses obsèques ont été d'une grande simplicité, mais toutes empreintes d'émotion. Voici une vue du cortège funèbre, alors qu'il se dirige vers Notre-Dame pour le service religieux. (Rap.)

Il y a des femmes qui nourrissent gentiment leurs maris parce qu'elles ont peur qu'ils s'abiment les mains en travaillant. Il en est d'autres qui ajoutent au gain de l'époux le produit d'une occupation très personnelle, mais avouable encore, parce qu'elles ne détestent pas un foyer confortable ; il en existe enfin qui apportent dans le ménage une contribution effective autant que mystérieuse, et le mari en profite sans demander son reste... ou les restes, selon le cas.

Chacun mène sa barque comme il l'entend.

Néanmoins, le cas de M^{me} Albine Z... mérite qu'on s'y arrête. Il n'entre dans aucune des catégories précitées ; il n'est pas unique en son genre, certes, mais par les détails qui l'agrémentent, on est obligé de dire qu'il a de l'originalité.

M^{me} Z... a vingt-sept ans, deux petites filles, un bel appartement, une bonne à tout faire, trois chiens, et... un époux, personnage fantomatique, fumeux et vague, qui ne sera cité à l'audience que pour mémoire... C'est bien le rôle qui lui convient. Car j'ai oublié de vous le dire, la dame Albine Z... est poursuivie. C'est d'ailleurs la raison préemptoire de sa présence en face des trois juges de cette chambre correctionnelle spécialisée dans les délits « sentimentaux ».

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes ici en vertu de l'article 405 relatif à l'escroquerie, madame. Nous sommes obligés de constater que, si vous en êtes à votre coup d'essai, vis-à-vis de nous, vos façons d'agir dénotent un savoir-faire de véritable professionnelle. Sept plaintes sont déposées contre vous...

M^{me} Z..., très jolie brune à la mise correcte, aux grands yeux profonds, aux lèvres exquisément dessinées, avec beaucoup de calme. — J'ai eu affaire à sept malotrus, monsieur le président, voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Au moins, vous ne vous démontez pas. Cela étonne un peu, car elles ont l'air fondées, ces plaintes... Je lis : « M. Claude R..., 37 ans, ingénieur, rue... à Clichy... rencontre la prévenue dans le monde... chez un de ses collègues... Frappé par sa beauté, il se fait présenter, etc... Elle lui dit qu'elle est réellement jeune fille, mais qu'on la prend pour une femme mariée, que beaucoup de personnes se trompent en la nommant... Une telle assurance, un tel accent de sincérité... M. R... est convaincu. Il ne cherchera pas à approfondir, ne demandera rien à personne sur la véritable qualité de celle qui s'est donnée pour M^{me} Albine Serrois... Et, littéralement subjugué, il fera un cour discret, offrira des cadeaux, bagues, bracelets, fourrures, jusqu'au jour où une lettre de celle qui s'était laissée arracher une promesse de mariage, viendra lui donner un congé brutal, sans aucune restitution... »

« M. de la V..., 57 ans, diplomate étranger. Fait la connaissance de l'inculpée au golf de Saint-Tropez... » Je suis orpheline, j'ai un tuteur et une petite fortune, lui annonce-t-on... Aveuglé par une passion profonde, M. de la V... pose sa candidature à la main de l'orpheline. Il dépense pour elle cinquante mille francs en cadeaux et même en sommes d'argent remises de la main à la main... »

M^{me} Z..., bondissant. — Ce grand seigneur du Honduras a voulu profiter de moi contre espèces sonnantes. Il m'a traitée comme une fille de Buenos-Ayres.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne viendra pas se défendre, attendu qu'il a rejoint l'Amérique.

Causettes

M^{me} Z... — J'ai conservé des lettres de lui... jusqu'à l'année dernière... Si vous les aviez lues, vous auriez compris ce que c'était. Un jour, il m'a endormie au kummel mêlé de haschich et, quand je me suis réveillée, j'étais étendue sans aucun vêtement sur la table et totalement arrosée de toutes sortes de liqueurs : cherry, anisette, chartreuse, curaçao.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela se passait où ?
M^{me} Z... — Dans un cabinet particulier de grand restaurant. Il m'a fallu trois bains pour me dégluer...

M. LE PRÉSIDENT. — Quand une « jeune fille », une orpheline, se risque avec un viveur, car M. de la V... ne se cachait pas de ses sympathies pour la haute noce, elle doit s'attendre à tout.

M^{me} Z..., veulée. — Je ne pouvais tout de même pas « afficher » la femme mariée que je suis... J'ai le respect de mon foyer, monsieur le président.

Sans doute, au cours des débats, on apprendra que cette mère de famille prenait grand soin de ses enfants, de ses animaux et de son mari, mais qu'elle se réservait des heures et parfois des nuits de liberté... rémunératrices.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Z... n'a qu'une toute petite situation ?...

M^{me} Z... — Il gagne trois mille francs par mois !

M. LE PRÉSIDENT. — Comme comptable chez un garagiste de banlieue ?

M^{me} Z... — Mon mari fait de délicieuses aquarelles qu'il vend très bien... Et c'est plus souvent quatre mille ou quatre mille cinq qui rentrent à la maison, que trois mille... J'ai pris une moyenne.

La défense de la jolie femme ne faiblira pas, même lorsqu'un des plaignants se dressera en face d'elle pour l'accabler. M. Louis F... est un joli garçon, très grand, très mince, soigné, habillé à ravir, aux gestes ronds. Il a une belle raie médiane sur le haut de la tête et de charmants yeux bleu d'acier qui vous pénètrent. Si encore il avait pénétré l'âme de sa fiancée d'un mois !

— Monsieur le président, si on m'avait dit un jour que je demanderais la main d'une femme... femme ou jeune fille... abordée dans la rue, je me serais fâché tout rouge, déclare ce personnage de vitrine. Pourtant cela a bien failli m'arriver avec Madame. Je passe sur la rencontre, elle fut très simplifiée par ma partenaire qui m'offrit en baissant les yeux de... lui offrir une tasse de thé. Le lendemain, je passai à l'adresse qu'elle m'avait donnée.

— La sienne... celle de son ménage ?

— Parfaitement. Et la concierge me dit avec empressement : « M^{me} Albine Serrois ?... Oh ! Monsieur, elle a été obligée de sortir pour voir son professeur de chant qui est tombé soudain malade ».

M. LE PRÉSIDENT. — En somme, cette concierge favorisait les entreprises de sa locataire, Madame, est-ce exact ?

M^{me} Z... — J'avais conservé quelques amis d'avant mon mariage dont mon époux ne voulait pas entendre parler... Ils m'écrivaient sous mon nom de jeune fille et ma concierge me mettait de côté ces pauvres lettres bien innocentes.

M. F... — En tout cas, elle s'acquittait aussi à merveille des commissions, puisqu'elle me donna l'adresse du professeur de chant de Mademoiselle... En réalité, cet artiste n'existait pas, je l'ai su plus tard, mais quand je retrouvai Madame sur le pas de sa porte, après avoir quitté la concierge complaisante, elle me dit : « Ce pauvre maître, on l'a transporté à l'hôpital et il m'a laissé son appartement. » Ce fut d'ailleurs, quelques instants plus tard, dans ce domicile du professeur vénéré que j'obtins les faveurs totales de ma conquête...

M. LE PRÉSIDENT. — Et cela ne vous parut pas étrange de la part d'une jeune fille qui apprenait les arts d'agrément ?

— M. F..., un peu troublé. — J'eus la certitude d'avoir remporté un succès de... premier occupant...

M. LE PRÉSIDENT. — Ah ! oui, la comédie de la chasteté éperdue !

M. F... — Avec tout ce qu'elle comporte de scrupules et de craintes, d'effondrements et de pudeur offensée... Oui, monsieur... J'en demeurai tellement séduit et pantouf qu'en sortant je courus chez un bijoutier pour acheter la bague de fiançailles... réparatrice... Un brillant de prix... Je ne l'ai réclamé avec quelques autres bijoux... également de prix que lorsque j'eus découvert le pot aux roses.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous attendez toujours.

M. F... — Je me suis lassé... Après la lettre de rupture d'Albine...

M. LE PRÉSIDENT. — Elle doit en avoir fait établir un modèle à la polycopie.

M. F., continuant. — Je voulais avoir une explication ; et, cette fois, sans m'arrêter chez la concierge, je montai à l'appartement de cette personne. Ce fut un monsieur qui m'ouvrit la porte.

M. LE PRÉSIDENT. — Le mari ?

M. F... — Évidemment. Il poussa même l'amabilité jusqu'à me dire que sa fille aînée avait cinq ans et qu'elle s'appelait Josette... « Alors, vous devez faire erreur », ajouta-t-il avec un sourire que je verrai toujours...

Mis hors de cause en raison même de son emploi de mari aveugle — la justice ne manque pas de délicatesse en ces sortes d'affaires M. Z... — à la barre, jure qu'il ignorait tout, ne s'occupait pas du budget de son ménage, croyait que sa femme se livrait au courtage d'objets d'art, profession fort rémunératrice, enfin qu'il ne comprend toujours rien à cette avalanche de catastrophes.

Et il s'en va, pour ne pas entendre, sans doute, le défenseur de la société et celui de la tendre épouse dans leurs éloquentes plaidoyers contradictoires.

— Six mois de prison avec sursis, 50 francs d'amende prononce enfin de compte le tribunal... Et c'est à cause de vos petites filles que nous avons montré une telle indulgence, ajoute M. le président.

J. C.

Le gros lot

Madeleine X..., pécheresse impénitente, pour avoir organisé une fête d'un genre particulier et qui se termina par une orgie scandaleuse, connaît les ennuis de la Correctionnelle.

On ne donne pas d'âge à cette créature qui n'a de la femme qu'une furtive apparence.

Elle est de taille moyenne, marche sur talons plats, est habillée strictement selon les principes de la moderne Sapho. Elle porte monocle. Ses cheveux sont naturellement plus courts que ceux de l'éphèbe du sexe opposé. J'imagine que son faux col dur doit la gêner un peu, car elle a des tendances à l'embompoint, surtout par en haut.

— Vous appartenez à une très honorable famille, marmonne le président, vous avez des frères dans la grosse industrie, l'administration.

« Votre malheur provient de ce que vous êtes née assez riche pour n'avoir eu besoin de personne.

MADELEINE. — J'ai vu le fond des choses à l'âge où bien des filles se gargarisent d'illusions et vivent d'espérances tenaces autant que chimériques.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez commencé très jeune à suivre la mauvaise route.

MADELEINE. — Un homme qui se disait mon ami m'en avait montré une, la bonne, paraît-il, mais il m'a lâchée au bout de quelques pas.

J. C.

« Lâchée avec tous les inconvénients résultant de son prétendu amour.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous avez pris l'autre chemin. Il ne m'appartient pas de vous en faire reproche. Les lois ne punissent point celles qui se dressent contre certains principes naturels. Du moins tant qu'elles se cantonnent dans une réserve de bon aloi. Or ce n'est pas le cas.

MADELEINE. — Vous attendez l'aveu de mes prétendues fautes ? (Sourire)... Je suis venue pour vous donner cette satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT. — Voilà au moins de la bonne volonté ; on pourra vous en tenir compte.

MADELEINE. — Je n'en demande pas tant.

M. LE PRÉSIDENT. — Ne gâchez rien par excès d'orgueil et dites-nous ce qui s'est passé dans la nuit du 23 octobre au... à la...

MADELEINE. — Chez Hermance ?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le nom d'un cabaret de nuit à l'usage exclusif de vos... compagnes de prédilection ?

MADELEINE, avec mépris. — Une boîte ignoble... Je n'ai eu qu'un tort, c'est d'y avoir convoqué mes invitées pour mon anniversaire. Enfin !... (Sourire bref.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez donc organisé chez cette Hermance un souper entre amies. La chère y fut délectable, les vins abondants et généreux...

MADELEINE. — Je ferai peut-être un jour le procès de ce repas qui fut complètement raté...

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une autre histoire. Au dessert, qu'advint-il ?

MADELEINE. — J'avais promis une surprise à mes convives. Je me croyais environnée de femmes sérieuses, de véritables compagnes de l'amour « entre sœurs »... Oh ! je n'en rougis pas. Quand on a opté pour ce côté de la barricade, comme je l'ai fait, il y a quinze ans, ce n'est point la majesté de la Justice (que je respecte, mais qui ne saurait m'effrayer) qui me fera répudier mes convictions.

M. LE PRÉSIDENT. — On s'en serait aperçu à moins. Toutefois, cet accès de prosélytisme même teinté de discrétion est suffisant.

MADELEINE. — Oui, vous avez raison... Un peu de nervosité de ma part !... J'en reviens à mes brebis... Il s'était glissé parmi elles une galeuse, amenée cependant par la plus ancienne de mes intimes. Une fille de dix-sept à dix-huit ans, que j'accueillis avec confiance. Lorsque le moment de la surprise fut arrivé, on distribua à chacune de nous un gentil poudrier contenant un numéro inscrit sur un petit carton. J'annonçai alors que l'on allait tirer trois chiffres d'un sachet. Le premier appelé procurerait à la gagnante un bracelet de cheville en or, le second un collier de perles et le troisième une des cinq plus jeunes de la table à... choisir et à utiliser... séance tenante. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. — Du silence dans la salle !

MADELEINE, qui n'a pas bronché en dépit de l'agitation environnante. — Le sort favorisa, pour le gros lot, une artiste, je ne la désignerai pas plus explicitement. Elle jeta son dévolu sur... la jeune personne dont je vous ai parlé.

M. LE PRÉSIDENT. — La... brebis galeuse... Eh bien ! je conçois que cette demoiselle ait refusé de se prêter aux exigences de la gagnante. Elle se débattit même avec un grand courage... à ce qu'assurent les personnes qui ont été entendues au commissariat, à la suite des faits scandaleux qui s'ensuivirent.

MADELEINE. — J'affirme avoir tenté l'impossible pour rétablir le calme. Mais les têtes étaient échauffées, la résistance de cette petite fut compliquée d'une sorte de crise nerveuse. La vaisselle brisée, les bouteilles renversées, l'affolement général provoqué par l'apparition d'agents qu'Hermance, hors de tout contrôle, était allée chercher... Bref, je ne pus, malgré mes efforts, réduire à temps les faits à leurs justes proportions et les gardiens de la paix nous emmenèrent, heureux d'avoir pu intervenir dans une telle circonstance.

« Pauvres gens !... Ils s'imaginaient avoir en face d'eux des prêtresses du diable. (Elle hausse les épaules.)

Point d'avocat, les témoins confirment sans exagération le vacarme, la jeune immolée a fait défaut ; il n'y a pas de partie civile.

« Jugement : — Trois mois de prison avec sursis, 50 francs d'amende.

Domages-intérêts à Hermance que fixeront les experts...

J. C.



En Angleterre, on pousse très loin l'instruction pratique des policemen, destinés à jurer face, dans la vie quotidienne, aux éventualités les plus diverses. C'est ainsi qu'en ce moment, à Londres, a lieu un concours entre les diverses polices municipales, concours uniquement consacré aux soins à donner aux blessés et à leur transport rapide dans les hôpitaux. (A.)

Les tragiques Archives du règne de Louis XV

(Suite de la page 11.)

Son amant était un agent de police. C'était l'inspecteur qui avait reçu la dénonciation ou l'aveu de la comtesse Marie.

Le matin où elle était sortie du pavillon de Saint-Mandé pour la dernière fois, au lieu de s'arrêter au village, elle était descendue jusqu'à Paris ; là, un individu l'avait abordée et lui avait dit avec une politesse narquoise :

— Madame la comtesse de Villeguière ? Elle s'était troublée.

L'homme s'était incliné avec le même aspect railleur et avait poursuivi :

— Madame, j'ai ordre de vous arrêter comme auteur de l'assassinat commis sur la personne de M. le comte de Villeguière.

Puis, sur un signe de l'inspecteur, plusieurs agents s'étaient avancés.

Leur air rébarbatif mit le comble à l'épouvante de la jeune femme :

— Mais, monsieur, je suis innocente.

— Vous avez fui, vous vous cachez ; tout vous accuse.

— Mais ce n'est pas moi... balbutia-t-elle.

Qui alors ?

L'inspecteur fit un geste de la main à ses agents dont le cercle s'élargit.

— Le nom de votre complice, madame ?

— Je ne suis pas coupable, je n'ai pas de complice.

— Vous vivez avec lui, près d'ici, à Saint-Mandé !

Puis, tout bas, confidentiellement :

— Je sais tout, dit-il, je suis entré dans la chambre à coucher un instant après votre départ. Près du cadavre du comte j'ai trouvé vos pantoufles. Le lit gardait encore l'empreinte qui témoignait de votre présence. Pourquoi votre mari a voulu vous livrer à un inconnu, je le sais également.

Paris, révolté par l'assassinat du comte et votre fuite, vous attend. Malgré votre rang, votre nom, vous ne sauriez échapper à l'échafaud.

Elle était pâle, elle devint livide.

Quelle transaction abominable s'accomplit entre ce mouchard et cette femme ? Il est aisé de la reconstituer.

Tandis que des sergents la conduisaient dans une prison d'où elle devait sortir secrètement quelques jours plus tard, Louis était arrêté et conduit à Vincennes, où il devait rester huit ans.

La peur de la mort, la menace de l'échafaud avaient produit sur l'âme craintive de Marie le même effet qu'auparavant les menaces de son mari...

Un soir, un dimanche de mai, après une journée de soleil, la foule s'était répandue hors la ville pour fêter les lilas et les premières roses ; l'air était tiède, il semblait qu'il y eût du bonheur dans l'air. Louis de Villeguière n'avait pu résister au plaisir de sortir.

Après s'être soigneusement déguisé, il suivit la Seine jusqu'à Passy.

Arrivé à ce village, comme il allait y entrer, il se trouva, dans une ruelle étroite, face à face avec un couple dont la vue le transporta d'indignation.

C'était l'agent de police qui l'avait arrêté et la comtesse Marie. A la jupe de celle-ci se tenait un petit garçon de huit ans à peu près.

Louis jeta un cri de surprise et de fureur. Il portait toujours des armes sur lui.

Il tira son poignard et en frappa la femme au dessous du sein gauche, puis, profitant de la stupeur de l'amant, disparut dans le dédale des ruelles qui, du village, descendaient au bord de l'eau.

Louis de Villeguière est mort en place de Grève.

Pauvre victime de l'amour !

R. B.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS 16, r. de Monceau, Paris-8^e. Envoyer prén., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19 h.)



ACCORDÉONS
instruments de Musique
Vente directe
du fabricant
aux particuliers
franco de douane
Plus de
1 Million Clients
Demandez de suite notre
catalogue français gratuit

MEINEL & HEROLD, Markhausen 510 (Tch.-Slov).
Afranchir lettres 1 fr. 50 ; cartes postales 0 fr. 20.

Les Énigmes de "Police-Magazine"

(Suite de la page 6.)

Le lecteur qui nous donnera la solution la plus exacte et qui s'approchera le plus du nombre de réponses reçues gagnera :

Un Billet de la Loterie Nationale

Nous attribuerons ensuite à chacun des dix lecteurs qui se classeront immédiatement après :

Un dixième de Billet de la Loterie Nationale

Puis à chacun des vingt lecteurs qui se trouveront placés à la suite :

Un vingtième de Billet de la Loterie Nationale

Eu égard aux lois belges, ces prix ne sont pas valables pour la Belgique.

Vendredi prochain 28 mai, à 20 h. 35, en écoutant notre émission du Poste Parisien, vous connaîtrez la solution de cette énigme policière.

Puis vous apprendrez les noms des gagnants.

La solution paraîtra également dans le numéro de *Police-Magazine* portant la date du 28 mai. Les noms des gagnants seront

publiés dans le numéro de *Police-Magazine* du 6 juin.

Vendredi prochain, 28 mai, écoutez à 20 h. 35, sur l'antenne du Poste Parisien, l'émission de *Police-Magazine* au cours de laquelle l'extraordinaire policier, le grand Vindex, vous exposera une nouvelle énigme policière dont vous trouverez le détail dans le numéro de *Police-Magazine* du 28 mai.

CONDITIONS D'ENVOI DES SOLUTIONS

CONDITION ESSENTIELLE. — Afin de faciliter le dépouillement des solutions qui devra s'effectuer très rapidement, nous n'accepterons que les envois par carte postale (affranchissement à 0 fr. 40).

Toute solution nous parvenant sous enveloppe, même ouverte, sera annulée. Inutile de nous donner des indications détaillées, il suffit de répondre sommairement à ces quatre questions :

1^o Nombre de réponses reçues ? (Cette question est destinée à départager les ex æquo.)

2^o Qui est responsable du suicide ? (Citer un nom.)

3^o Que redoutait M. Briterie ? (Répondre en peu de mots.)

4^o Nom et adresse ? (Écrire très lisiblement.)

Voici maintenant le modèle réduit d'une carte postale qui vous indique comment nous désirons que vous rédigez votre réponse ; il est inutile de recopier le texte des questions figurant à titre d'exemple sur le modèle ci-dessous : se contenter d'indiquer le numéro des questions.

CARTE POSTALE

Timbre
à
0 fr. 40

1^o Nombre de réponses reçues ?

2^o Qui est responsable du suicide ?

VINDEX

3^o Que redoutait M. Briterie ?

" Police-Magazine "

4^o Nom et adresse ?

3, rue Taitbout, PARIS (IX^e)

Aucun bon de concours n'est nécessaire. Les envois recommandés seront refusés.

Rein-Vessie-Prostate

régénérés par le Pagéol qui aseptise les muqueuses et rétablit le fonctionnement normal de l'appareil urinaire.

CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris.- Rens. gratuits. Ec. service 60-3-PO

ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC



" VÉRIFIÉS, CONTROLÉS, GARANTIS "

« Ivoire »	Soie blanche fine. La dz. 12.
« Réservoir Ivoire »	» 13.
« Velouté »	Soie rose ext.-fine. » 14.
« Rése voir velouté »	» 15.
« Naturel »	Soie brune surfine. » 16.
« Réservoir naturel »	» 17.
« Cristallin »	Soie blonde superf. » 18.
« Réservoir cristallin »	» 19.
« Pelure »	Soie peau ext.-superf. » 20.
« Réservoir pelure »	» 21.
« Latex »	Soie lactée invisible » 25.
« Renforcé »	Lavable extra. » 25.
« Soie chair »	Lavable supérieur. » 30.
« Supersoichair »	Lavable ext.-super. » 30.
« Epais »	Lavable d'usage. » 75.
« Crocodile »	Special, américaine. » 50.
« Baudruche »	Surfine supérieure » 10.
« Bout américain »	Modèle très court. » 10.
« Collection »	Mod. variés super. » 30.
« Echantillons »	Mod. variés extras. » 20.
« Assortiment Black Cat »	20 mod. différents. » 60.
« Le Vérifior »	appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs. 12.

RECOMMANDÉ : "Latex" invisible et "Soie chair" lav.

CATALOGUE illustré tous articles intimes, cochéte éco.

ENVOIS rapides, recom. sans marque apparente.

PORT : France et Colonies : 2 frs. - Etranger : 5 frs.

PAIEMENT par mandat (Contre remb. : frais 3 frs.).

Pos d'envoi contre remb. à l'Etranger.

BELLARD - P - THILLIEZ

HYGIÈNE

55, Rue Notre-Dame-de-Lorette, PARIS-9^e

Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue

Magasins ouverts de 9 à 19 heures. (Vente discrète)

Même maison : 22, Faub. Montmartre (9^e boulevard)

Lisez
SÉDUCTION

qui publie
cette semaine
un nouveau roman :

**Les Aventures
d'un Monsieur à louer**
par J.-M. LAROCHE
Illustrations de BERTHOMÉ St-ANDRÉ

Utilisez le **PETIT COURRIER**
de **SÉDUCTION**

EN VENTE PARTOUT LE N^o **1850**

32 pages
en héliogravure.

" POLICE-MAGAZINE "

Direction - Administration - Rédaction
3, rue Taitbout, PARIS (IX^e)

Téléph.: Taitbout 59-58. — Compte Ch. Post. 259-10. R. C.: Seine 64-345

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	60 fr.
	Un an (sans prime) ...	47 fr.
	Six mois ...	30 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	54 fr.
	Si 6 mois ...	34 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.



Devant la 10^e Chambre correctionnelle de Paris, ont comparu les amazones de la rue du Mont-Thabor. De jeunes racrocheuses en auto conduisaient à ce bar des clients étrangers, à qui l'on comptait ensuite un cocktail 184 francs. M. Lunne, haut fonctionnaire

tchécoslovaque (crâne rasé, sur notre photo de gauche) qui refusait de payer, fut détroussé et battu à plate couture. A droite : la tenancière du bar, Marie-Louise Ducasse. Jugement remis à juin. (Rap.)



Bien qu'en Angleterre, on le sait, les exécutions capitales ne soient pas publiques et se passent dans l'intérieur de la prison, une foule se presse toujours aux alentours du sombre bâtiment, lorsque le jour et l'heure du supplice sont indiqués par les journaux. Elle attend, cette foule, en silence, le front découvert, immobile derrière une haie de policemen, le moment où le drapeau

noir est hissé sur le toit et l'affiche blanche annonçant l'exécution collée à la porte de la prison. Rien de plus émouvant, n'est-il pas vrai, que ces gens qui ne voient pas, mais qui croient voir par la pensée, tels ceux-ci, massés à Londres, tandis que le dernier condamné à mort, Allan James Grierson, passait sa tête dans la cravate de chanvre. (A.)



Lenoir et Chavanne avaient blessé un de leurs camarades, Charles Moreau, coupable d'avoir une autre opinion politique qu'eux. Ils ont comparu devant la XIV^e Chambre correctionnelle : six mois de prison et 10 000 francs de provision sur dommages-intérêts à fixer. (Rap.)

Un dangereux terroriste yougoslave a été arrêté à Paris. Il se nomme Stephan Marusic. On prétend qu'il avait chez lui des bombes, mais la police dément. (Rap.)

La femme Bazola, qui avait tué son mari à coups de hachette, pendant son sommeil, avec la complicité de son fils, a été condamnée à cinq ans de réclusion par la Cour d'assises de la Seine, la légitime défense ayant été admise. (Rap.)